

CHAMBRES d'AGRICULTURE

JUIN/JUILLET 2014

n° 1034

Prix : 13 euros

© Tribaud Terroy - Chambre d'agriculture de la Somme

p.13

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE À LA POINTE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

GESTION DE L'EAU
**LES CHAMBRES ENGAGÉES
DANS LES OUGC**
P.05

TECH&BIO
**LA VITICULTURE
MISE À L'HONNEUR**
P.36

CASDAR 2009
**UNE CAPITALISATION
DES RÉSULTATS**
P.38



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRES d'AGRICULTURE

La revue Chambres d'Agriculture, par la qualité de ses analyses et de ses expertises sur des domaines aussi variés que l'économie et la prospective agricole, la recherche, la formation, l'environnement, le développement du territoire, constitue un outil de communication performant pour comprendre et anticiper les changements conjoncturels et structurels



OFFRE D'ABONNEMENT 2014 À LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

POUR 1 AN AU TARIF DE **89 EUROS** (OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE)

Raison sociale :

Destinataire :

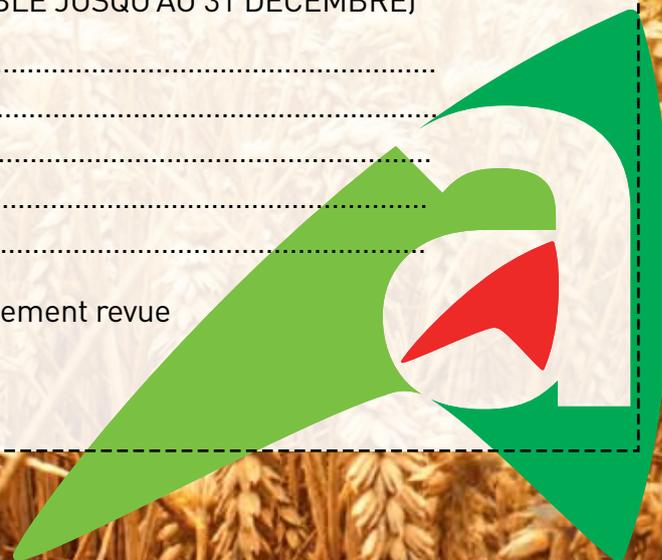
Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Je joins un chèque* de 89 euros au titre de l'abonnement revue à envoyer à APCA, 9 avenue George V, 75008 Paris

* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA



BRÈVES

02

EUROPE

Élections européennes > Redistribution des cartes au Parlement européen

08

REPÈRES

Gestion de l'eau > Les Chambres d'agriculture engagées dans les OUGC

05

Fermes expérimentales laitières du grand Ouest > Un rendez-vous national avec éleveurs et prescripteurs

07

ÉCONOMIE AGRICOLE

Grand marché transatlantique > Un objectif : circonscrire la puissance chinoise

09

DOSSIER



Les Chambres d'agriculture à la pointe des nouvelles technologies

13

Éditorial : L'Agroéquipement : un secteur primordial pour l'agriculture

par Michel MASSON, Président de la Chambre d'agriculture du Loiret - Élu référent Agroéquipement à l'APCA

14

Les agroéquipements bénéficient des nouvelles technologies

15

De la machine aux cartes de préconisations

17

Viticulture : réduire l'usage des produits phyto par la bonne dose et le travail du sol

19

Technologie de pulvérisation : une économie de produit et d'énergie

20

Les Cormiers : une station expérimentale dédiée aux agroéquipements

21

Drone : Une Chambre à la pointe des nouvelles technologies

23

Traite en pâturage : quand les vaches vont seules au robot

24

Des fermes numériques à la maternité du futur

25

Biennale 2014 des conseillers en agroéquipements

26

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

Picardie : Dans l'innovation, tout est bon !

pages centrales

CONJONCTURE

Economie mondiale > La Chine passe au premier rang

27

JURIDIQUE

Jobs d'été, apprentissage > Les contraintes d'embauche des salariés mineurs

30

FORMATION

Agriculture et Formation > De grands efforts en faveur de la mixité

32

TRIBUNES

Année internationale de l'agriculture familiale > L'AFDI un réseau pleinement mobilisé

34

TECH ET BIO

Événement Tech & Bio > La viticulture remise à l'honneur

36

REPÈRES

Appel à projet CasDAR 2009 > Une capitalisation des résultats

38

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :

Chambres d'agriculture France :

Justin LALLOUET, Sylvain LHERMITTE, Service Europe et action internationale / Isabelle FROUX, Service qualité et alimentation / Floriane DI FRANCO, Chargée d'étude eau / Christine MARLIN, Direction entreprise et conseil / Thierry POUCH, Direction Economie des agricultures et des territoires / Fatma TERGOU, Service formation-développement / Gaël DAVID, Service entreprises et installation / Elodie MARTINO, Service formation et développement / Mailis VALENTIN, Service communication / Chantal ROVELLI, Graphiques / Camille LE PRADO, Chargée de mission Tech & Bio Chambre d'agriculture de la Drôme

Nos Régions ont de l'avenir

Coordination : Corinne LESCAUDRON
Chambre régionale d'agriculture de Picardie

COORDINATION DU DOSSIER

voir page 13

UNE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

9 avenue George V - 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Mél : accueil@apca.chambagri.fr
www.apca.chambagri.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Régis DUBOURG

RÉDACTRICE EN CHEF

Aurélien CALLAND

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Victor SIMÉON

Règlement bancaire à l'ordre de

M. l'Agent comptable de l'APCA

Service abonnement : 01 53 57 11 44

Abonnement annuel 2014 : 29 €

Vente au numéro 3,30 €

Tarif spécial enseignement

Vente par lot de 100 exemplaires

d'agriculture 89 €

Numéro d'inscription à la Commission

paritaire 0415B 07221

ISSN 0396-7883

Dépôt légal à parution

MISE EN PAGE

Agence Linéal 19 rue de Roubaix - Lille

IMPRESSION

Imprimerie Daniel Faurité

Parc d'activités des chênes

Route de Tramoyes Les Echets

01700 Miribet

Green Week

LES VERTUS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À l'occasion de la Semaine verte européenne, centrée sur «l'économie circulaire», le COPA a promu l'agriculture et la sylviculture, qui suivent des cycles naturels. L'eau, les nutriments, les sols, le vent et l'énergie solaire sont des éléments essentiels de la production. Encourager l'approche circulaire en renforçant la productivité par le biais d'une utilisation efficace des ressources naturelles disponibles apporte des retombées économiques positives. ●



Le Commissaire Potocnik sur le stand du Copa Cogeca



Les attachés d'Ambassade en visite au marché au cadran de Sologne

ATTACHÉS AGRICOLES D'AMBASSADES

À la rencontre des agriculteurs du Loir-et-Cher

Dans le cadre du partenariat entre l'APCA et l'Amicale des attachés agricoles à Paris, 11 attachés agricoles d'Ambassades ont sillonné le département du Loir-et-Cher les 16 et 17 juin. Accompagnés de Guy VASSEUR, Président de l'APCA et de la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, ils ont pu se rendre compte de la richesse de l'agriculture départementale et aller à la rencontre d'agriculteurs sur leurs exploitations. Après une découverte de la station expérimentale légumière de Tour-en-Sologne, ils ont assisté aux enchères au Marché au cadran de Sologne avant de visiter la pépinière Marionnet. Cet événement a permis

d'échanger avec les agriculteurs sur des problématiques telles que la compétitivité, l'expérimentation, les modes de production et de commercialisation. À l'occasion de la semaine « Innov'Action » dans le Loir-et-Cher, les attachés agricoles ont également participé à deux portes ouvertes. Plusieurs innovations leur ont été présentées en matière d'agriculture de précision avec l'utilisation de technologies innovantes (drones, capteurs embarqués), de modes de production et de commercialisation (production et vente de blancs de poireaux toute l'année). ●

www.innovaction-agriculture.fr

RESTAURATION COLLECTIVE ET APPROVISIONNEMENT LOCAL

Séminaire final de REALISAB

les 17 et 18 septembre 2014 à Lyon

Manufacture des Tabacs, université Lyon
3, 6 Rue Professeur Rollet 69008 Lyon.

L'objectif de REALISAB est d'accompagner les démarches pour développer l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective, avec notamment la création d'outils de conseil et d'expertise. Piloté par la Chambre Régionale d'agriculture de Franche-Comté, il regroupe une équipe de 25 partenaires, dont de nombreuses Chambres d'agriculture, Trame, l'ISARA, plusieurs lycées agricoles. Ce projet bénéficie des fonds CasDAR et de la participation de plusieurs collectivités. Après 3 ans de travail, le projet REALISAB présente ses résultats à Lyon. Des visites permettront de recueillir le témoignage d'une démarche d'approvisionnement d'une cuisine centrale en produits locaux bruts et transformés et de découvrir une légumerie de produits locaux. Plusieurs tables rondes seront organisées. ●

Pour visualiser le détail du programme et obtenir une invitation consulter le portail internet des Chambres d'agriculture :

www.chambres-agriculture.fr



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

REDISTRIBUTION DES CARTES AU PARLEMENT EUROPÉEN

Les élections européennes des 22-25 mai derniers ont permis d'élire les 751 députés qui siègeront pour les 5 prochaines années au Parlement européen. Les progressions de l'abstention et des eurosceptiques sont les deux points marquants, qui devraient avoir une influence sur l'élaboration des prochaines politiques européennes. En effet, ces élections ont défini un enjeu politique pour les institutions européennes, à savoir que celles-ci soient audibles par les citoyens pour mieux expliquer les politiques décidées.

LE PARLEMENT EUROPÉEN, UN POUVOIR QUI MONTE EN PUISSANCE

Seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct, le Parlement européen est le cœur de l'ambition démocratique européenne et l'enceinte d'expression des représentants des 500 millions de citoyens de l'Union européenne. Cette légitimité démocratique a permis au Parlement européen d'acquiescer des pouvoirs toujours plus étendus : un rôle législatif fort avec des eurodéputés co-législateurs, un pouvoir

budgétaire important avec la possibilité de valider ou rejeter le budget annuel définitif et enfin un pouvoir de contrôle de l'exécutif. Grande nouveauté dans ce domaine, le Conseil européen doit désormais prendre en compte le résultat des élections européennes pour désigner le candidat au poste de Président de la Commission européenne. Cette évolution prévue par le traité de Lisbonne va permettre au Parlement européen d'asseoir un peu plus son influence sur les autres organes de l'Union européenne. Dans la précédente mandature, 7 groupes politiques et une vingtaine de commissions permanentes (Affaires étrangères,

Agriculture et Développement rural...) animaient le travail parlementaire au Parlement européen. Son fonctionnement est marqué par une recherche perpétuelle du compromis entre les groupes, qui ouvre la voie à des majorités d'idée.

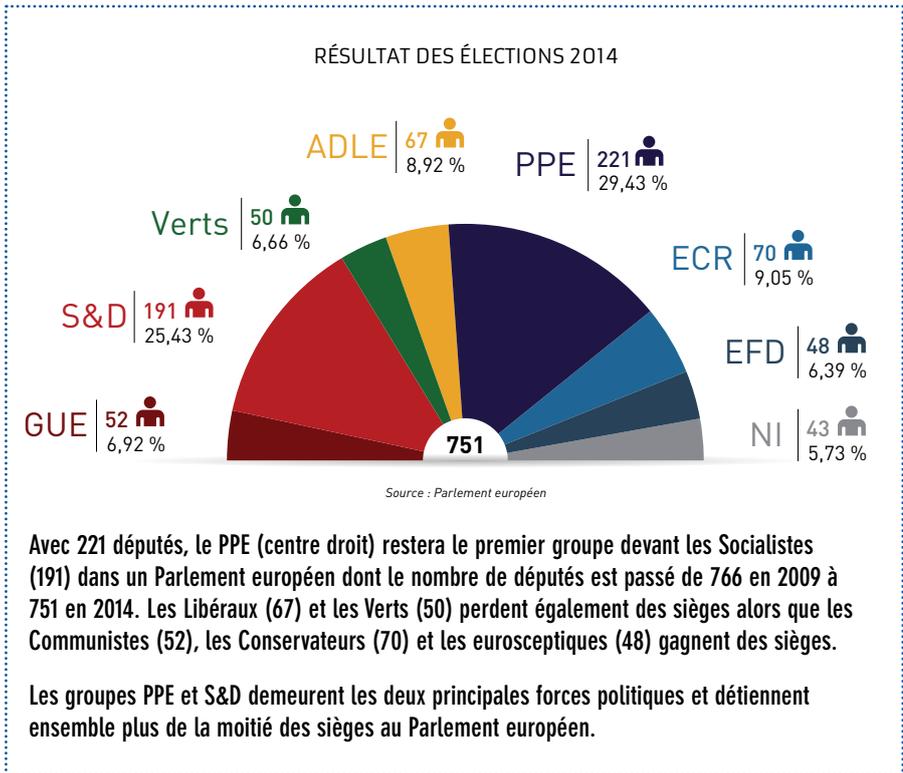
UNE REPRÉSENTATION FRANÇAISE PROFONDÉMENT TRANSFORMÉE

Avec 74 sièges, la France est la deuxième délégation nationale la plus importante en nombre. Malgré cette représentation, la France risque de perdre en influence puisque seuls 33 d'entre-deux siègeront dans les deux groupes politiques (PPE¹ et S&D²), essentiels aux compromis. Cette reconfiguration de la représentation française au Parlement européen se traduit également par un renouvellement de la classe politique avec l'arrivée de 36 nouveaux députés français et le départ de figures historiques du Parlement comme l'ancien Président du Parti Populaire européen Joseph Daul ou le co-président des Verts Daniel Cohn-Bendit. ●●●



DES RAPPORTS DE FORCE MAINTENUS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Les résultats du Front National en France, du Parti du peuple au Danemark, du parti indépendantiste UKIP³ au Royaume-Uni et la forte abstention des électeurs européens (56,91%) interpellent le projet européen et les classes politiques, mais ne remettent pas en cause les équilibres au Parlement européen. Dans la nouvelle mandature, les équilibres seront ainsi représentés par groupes politiques :



4

Avec 221 députés, le PPE (centre droit) restera le premier groupe devant les Socialistes (191) dans un Parlement européen dont le nombre de députés est passé de 766 en 2009 à 751 en 2014. Les Libéraux (67) et les Verts (50) perdent également des sièges alors que les Communistes (52), les Conservateurs (70) et les eurosceptiques (48) gagnent des sièges.

Les groupes PPE et S&D demeurent les deux principales forces politiques et détiennent ensemble plus de la moitié des sièges au Parlement européen.

QUELLE COMPOSITION DE LA NOUVELLE COMAGRI ?

Si les discussions ont déjà commencé pour répartir les 751 députés parmi les différentes commissions parlementaires, leurs compositions définitives ne seront connues qu'entre le 7 et le 10 juillet. Chaque député européen devra siéger dans, au moins, une commission.

La première Comagri de la nouvelle mandature doit se réunir le 7 juillet prochain. Parmi les eurodéputés réélus, plusieurs ont siégé au sein de cette commission lors de la précédente mandature, à l'image de Michel Dantin qui fut rapporteur pour la nouvelle PAC 2014-2020, de José Bové, vice-Président sortant de la

Comagri, d'Eric Andrieu ou des députés suppléants Patrick Le Hyaric et Sylvie Goulard. Parmi les autres membres de la Comagri, on retiendra également les réélections de Paolo De Castro, président sortant de cette même commission, d'Albert Dess et de Marc Tarabella.

Parmi les nouveaux députés français investis, plusieurs ont le profil pour siéger au sein de la prochaine Comagri comme Anne Sander, ancienne attachée parlementaire de Joseph Daul et Angélique Delahaye, agricultrice et ancienne Présidente de Légumes de France. ●

Justin LALLOUET
Sylvain LHERMITTE
Chambres d'agriculture France

1 Parti populaire européen
2 Socialistes et démocrates
3 Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (en anglais United Kingdom Independence Party)

Une situation paradoxale pour le FN

Arrivé en tête des élections européennes en France, le Front National ne sera représenté dans aucun groupe politique. À l'issue de la phase de négociations entre les partis politiques, conclue le 23 juin, le FN n'a pas réussi à rassembler 25 élus de 7 nationalités nécessaires pour constituer un groupe.

Avec le statut de non-inscrits, que feront les députés du FN dans un Parlement fonctionnant sur le compromis et la construction d'une majorité pour produire des textes réglementaires ?

L'influence des eurosceptiques jouera plus ou moins sur les politiques européennes et sur l'avenir de l'Union européenne. Celle-ci est devant un choix vers un projet plus fédéraliste, avec une intégration plus importante des politiques économiques, ou un projet limité à un grand marché de libre échange.

Calendrier passé et prochain

- Du 1^{er} au 3 juillet :** session constitutive et élection du Président du Parlement européen
- Du 7 au 10 juillet :** réunions constitutives des commissions au Parlement européen
- Du 14 au 17 juillet :** vote du Parlement européen pour la désignation du Président de la Commission européenne
- Le 1^{er} novembre :** date butoir pour l'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne

GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ENGAGÉES DANS LES OUGC



Irrigation d'une culture maraîchère.

© Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais

Afin de favoriser une gestion durable de la ressource en eau, l'Etat a souhaité la mise en place des organismes uniques de gestion collective (OUGC). Leur vocation : répartir l'eau disponible entre les irrigants d'un territoire et être les interlocuteurs privilégiés de l'Administration.

5

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ENGAGÉES DANS LA DÉMARCHE DES OUGC

Ce que prévoit la réglementation

La création des Organismes uniques de gestion collective (OUGC) prévus par l'article L. 211-3 du Code de l'environnement et le décret d'application 2007-1381 du 24 septembre 2007 s'inscrit dans la mise en œuvre de programme de résorption des déséquilibres entre besoins et ressources en eau et de la gestion collective des prélèvements d'irrigation, issu de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006. Devenir OUGC est une démarche volontaire, mais en Zone de répartition des eaux (ZRE), le Préfet pourrait en désigner un d'office.

Depuis 2008, trente Organismes uniques de gestion collective (OUGC) ont été désignés par arrêté préfectoral, exerçant leurs missions sur plus d'une centaine de périmètres.

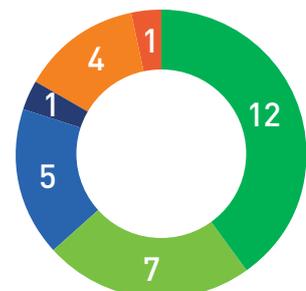
D'après la circulaire de 2008¹, la structure juridique porteuse de ces missions doit être une personne morale avec notamment une « *légitimité interne, c'est-à-dire la capacité juridique à agir comme organisme unique et notamment à « rassembler » les irrigants du territoire concerné pour recueillir et traiter leurs besoins »* ainsi qu'une « *légitimité externe c'est-à-dire la reconnaissance par les partenaires institutionnels agissant sur le même territoire comme acteurs légitimes »*.

Aussi, les Chambres d'agriculture représentent les deux tiers des structures juridiques porteuses de ces missions.

¹ Circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation

D'autres structures juridiques comme des associations « loi 1901 », des syndicats mixtes, un Etablissement public territorial de bassin (EPTB) ou une coopérative exercent ces missions, lesquels se sont organisés en association ou en partenariat avec les Chambres d'agriculture.

Structures porteuses des missions OUGC



■ Chambres d'agriculture
■ Service commun des Chambres d'agriculture
■ Collectivités territoriales
■ Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
■ Associations loi 1901
■ Coopérative

Année 2014 - Données APCA

ACCOMPAGNER LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OUGC

En 2013, un projet CasDAR sur les organismes uniques coordonné par l'APCA, piloté par la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône avec l'expertise des Chambres d'agriculture de Poitou-Charentes et du Tarn, a permis de réaliser un « Guide pratique pour réussir la mise en œuvre des OUGC ».

Ce document publié au premier semestre 2014, a pour objectif d'accompagner les Chambres d'agriculture, candidates aux missions de l'OUGC, dans les premières étapes de mise en œuvre des OUGC.



Une fois désigné, l'OUGC, devient le seul détenteur d'une Autorisation de prélèvement unique (AUP) pour l'irrigation à partir de la masse d'eau. On parle alors d'un volume autorisé par arrêté préfectoral qui sera réparti entre les irrigants. L'AUP se substitue à toutes les autorisations ou déclarations de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole à partir de la masse d'eau. L'OUGC devient de fait l'interlocuteur principal des « préleveurs irrigants » qui prélèvent dans la masse d'eau.

PERSPECTIVES

Les guides évoqués dans cet article sont à disposition du réseau des Chambres d'agriculture² et une plateforme web logicielle est en cours de réalisation pour répondre aux besoins des OUGC ainsi qu'aux procédures de gestion de la procédure mandataire ou toute autre gestion collective.

Alors qu'aucun OUGC n'est à ce jour détenteur de l'AUP, la profession agricole souhaite que les blocages réglementaires

et financiers soient levés pour la mise en œuvre effective des organismes uniques de gestion collective (OUGC) notamment la clarification de la force juridique du règlement intérieur et des instructions quant à la sécurisation du dossier d'AUP.

Lors des Etats généraux de l'Agriculture, organisés en février dernier, Philippe MARTIN, alors Ministre de l'Écologie s'était engagé à « sécuriser le dispositif des OUGC ». La profession agricole a eu l'occasion d'apporter plusieurs contributions étayées, démontrant ainsi les enjeux de sécurisation du dispositif "organisme unique" qui vont de pair avec la réussite des projets de stockage engagés ou envisagés par la profession agricole avec leurs partenaires locaux.

Aussi, l'émergence de « projets de territoire », outil de concertation territoriale, souhaitée par le ministère de l'Écologie est conditionnée par la levée de l'ensemble de ces freins. ●

Floriane DI FRANCO
Chambres d'agriculture France
Chargée d'étude Eau



POUR ALLER PLUS LOIN SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur, fixant les règles de fonctionnement entre l'OUGC et les irrigants compris sur son périmètre, a fait l'objet d'un « Guide d'aide à la rédaction des règlements intérieurs des OUGC ». Ce travail a été réalisé grâce aux contributions des référents régionaux « irrigation » du réseau des Chambres d'agriculture, en partenariat avec la FNSEA, Irrigants de France et Jeunes Agriculteurs.

6



Formation des salariés agricoles en irrigation et matériels d'irrigation

LAZIER D. Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

² Disponibles sur la page « irrigation – gestion quantitative de l'eau » de l'intranet du réseau « Opéra »

FERMES EXPÉRIMENTALES LAITIÈRES DU GRAND OUEST

UN RENDEZ-VOUS NATIONAL AVEC ÉLEVEURS ET PRESCRIPTEURS

Le réseau des fermes expérimentales laitières du Grand Ouest a tenu sa première biennale le 6 février dernier à Rennes dans l'amphithéâtre de l'agro campus.

Le réseau des fermes expérimentales laitières a pour objectif d'optimiser l'organisation de la recherche appliquée au service des éleveurs laitiers en complément des travaux de recherche fondamentaux conduits par l'Inra ou dans le cadre des réseaux mixtes technologiques.

Cette organisation en réseau souhaitée par les professionnels permet :

- > de mettre en œuvre des programmes complémentaires entre stations et d'éviter ainsi les doublons ;
- > de renforcer la diffusion des résultats des essais conduits tant auprès des

éleveurs que des prescripteurs des différents réseaux de développement ;

- > de coordonner les événements et manifestations organisées dans chacune des 5 stations ;
- > de donner une résonance nationale aux travaux conduits et à conduire et aux résultats obtenus ;
- > d'optimiser au plan économique les chantiers à conduire par la mutualisation et la complémentarité des moyens techniques et humains.

Pour rendre compte des derniers travaux conduits, le réseau qui s'est doté

le réseau des stations expérimentales professionnelles laitières du grand ouest

5 stations expérimentales complémentaires par :

- leurs milieux,
- leurs systèmes de production,
- les thématiques de travail,
- les méthodologies expérimentales.

Trévoux - CA Breagne
 Devail - CA Loire-Atlantique
 Les Trognons - CA Maine-et-Loire
 Blanche Maison - CA Normandie
 La Jallière - Arvalis-Institut du végétal

Les travaux conduits et leur diffusion bénéficient du soutien financier de :



L'une des thématiques de cette biennale portait sur « Gérer la carrière des animaux et piloter les lactations »

●●● d'une plaquette de communication, a choisi d'organiser un rendez-vous régulier avec les éleveurs et prescripteurs du monde de l'élevage sous la forme de biennales.

La première de ces biennales s'est déroulée le 6 février 2014 à Rennes. 18 présentations des derniers résultats obtenus couvrant 4 thématiques ont permis de capter l'attention des 180 participants à cette première édition.

DES THÉMATIQUES D'AVENIR ET D'ACTUALITÉ

La première séquence avait pour thème : « Gérer la carrière des animaux et piloter les lactations », la seconde était centrée autour de « la gestion des fourrages », la troisième rendait compte des essais conduits sur « l'automatisation et l'utilisation des nouvelles technologies », enfin la dernière séquence se voulait plus exploratoire et scientifique et a permis de donner un aperçu de « la mise au point et de l'évaluation de systèmes laitiers performants et durables » en droite ligne de la perspective de développement de l'agro-écologie.

UNE ENVERGURE NATIONALE À CONFORTER

Les présentations ont donné lieu à de nombreux échanges avec le public très divers de la biennale allant des éleveurs aux enseignants en passant par les techniciens de nombreuses organisations agricoles du secteur développement comme du secteur économique.

Un seul regret : un public presque exclusivement originaire du Grand Ouest alors que l'objectif est de donner une dimension nationale au réseau puisque la plupart des essais conduits et des résultats obtenus sont de portée nationale. La prochaine édition prévue en 2016 devra mettre l'accent sur la communication préalable pour attirer un public venant de tout le territoire national. ●

Christine MARLIN

Chambres d'agriculture France
Direction Entreprise et conseils



Parmi les thèmes abordés « la mise au point et de l'évaluation de systèmes laitiers performants et durables » en droite ligne de la perspective de développement de l'agro-écologie.

© Thierry Burdin fotolia.com

8



La ferme de Derval (44) spécialisée dans le domaine de la traite, a conduit 3 années d'études sur la compatibilité du robot de traite et du pâturage.

5 fermes expérimentales

Le réseau des fermes expérimentales laitières du Grand Ouest a été créé en 2011 à l'initiative des responsables professionnels des 3 régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire. Il rassemble les 5 fermes expérimentales laitières professionnelles encore présentes sur le territoire national : La Blanche Maison (50), Derval (44), La Jaillière (44), Trévarez (29) et Les Trinottières (49). Le réseau associe les Chambres d'agriculture des 3 régions auxquelles appartiennent 4 des 5 fermes, l'Institut de l'Élevage associé depuis toujours aux travaux de ces 4 fermes expérimentales des Chambres d'agriculture, Arvalis-Institut du Végétal propriétaire de la ferme de la Jaillière et l'APCA.

GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

UN OBJECTIF : CIRCONSCRIRE LA PUISSANCE CHINOISE

Les négociations sur le Traité Transatlantique défraient désormais la chronique. Chacun apporte son expertise pour souligner les avantages – ou mettre en avant les menaces que contiendrait l'ouverture commerciale – inhérents à la signature d'un accord de libre-échange entre les deux grandes puissances mondiales que sont les États-Unis et l'Union européenne à 28. Quelles sont les réelles intentions des deux co-contractants ?

L'époque est sans doute aux paradoxes. Les deux soi-disant adversaires d'hier, qui s'étaient affrontés lors de l'Uruguay round au GATT (1986-1994), et notamment sur le dossier agricole, se sont depuis juillet 2013 lancés dans une négociation visant à instaurer une vaste zone de libre-échange. Les deux entités escomptent des retombées en matière de croissance, d'innovations et d'emplois. Depuis que les négociations ont été lancées en juin 2013, plusieurs acronymes circulent, signifiant en réalité à peu près la même chose (TTIP pour Transatlantic Trade and Investment Partnership, TAFTA pour Transatlantic Free Trade Agreement ou encore GMT, que l'on retiendra ici, pour Grand Marché Transatlantique).

Si les négociations ont été rendues effectives 2013, il faut rappeler que les phases préparatoires remontent aux années 90, c'est-à-dire parallèlement à l'Uruguay round, ce qui, au passage, permet de nuancer le clivage qui structurait les discussions au GATT sur le volet agricole. C'est en effet le 22 novembre 1990 qu'une déclaration commune instaure le principe de la tenue de Sommets UE-États-



© Zerbor Fotolia.com

Unis, suivie de la formation en 1995 du TABD (Transatlantic Business Dialogue) à l'initiative de la Commission et de l'US Department of Commerce. De déclarations communes en Sommets bilatéraux, aboutissant d'ailleurs en 2011 à la création d'un GTHN, lequel produira l'année suivante un Rapport recommandant le démantèlement des barrières tarifaires et non tarifaires, on parvient à la négociation concrète. Les deux zones en sont à leur cinquième round de négociation.

L'objectif des États-Unis et de l'UE est triple : procéder à un nouvel abaissement des tarifs douaniers, l'agriculture étant sur ce point l'un des secteurs dans lequel ils restent élevés ; tendre vers un démantèlement significatif des barrières non tarifaires (restrictions quantitatives

aux échanges, normes diverses...) ; accroître l'harmonisation des dispositifs juridiques, en particulier s'agissant des droits de propriété intellectuelle.

La multiplication d'accords régionaux du côté de l'Asie, a constitué un puissant indicateur du poids que cette région allait prendre d'ici à 2050 dans le PIB et dans les flux commerciaux mondiaux, confirmant ainsi le processus en cours de basculement du centre de gravité de l'économie vers l'Asie. Si les négociations américano-européennes aboutissaient, les deux entités économiques représenteraient 12 % de la population mondiale, un vaste marché de plus de 800 millions de consommateurs, environ 45 % du PIB mondial, 17 % des flux d'investissements directs, et plus de 30 %

Une négociation dans son contexte

Si les négociations américano-européennes aboutissaient, les deux entités économiques représenteraient 12 % de la population mondiale, un vaste marché de plus de 800 millions de consommateurs, environ 45 % du PIB mondial, 17 % des flux d'investissements directs, et plus de 30 % des échanges commerciaux mondiaux.

L'essoufflement du multilatéralisme incite de nombreux pays à choisir la voie bilatérale ou celle du régionalisme, faisant de l'OMC une préoccupation désormais secondaire.

●●● des échanges commerciaux mondiaux, perspective permettant d'envisager de faire contrepoids à la montée en puissance de la Chine. L'économie américaine se caractérise par un déficit commercial global de l'ordre de - 650 milliards de dollars (- 560 milliards d'€), celui de l'UE gravitant autour de - 45 milliards d'€¹.

Une raison supplémentaire à cette négociation réside dans la crise actuelle et à ses répercussions en matière de politiques économiques et commerciales. L'intensité de la crise économique et sa propagation internationale ont conduit certains pays à adopter des mesures protectionnistes, lesquelles ont été sans doute moins aisées à évaluer du fait de leur caractère non tarifaire. Aboutir à un accord commercial offrirait aux Américains et aux Européens la possibilité de contourner cette tendance marquée au protectionnisme sans passer de surcroît par l'OMC.

Enfin, au regard des divergences profondes existantes en matière de réglementations, et pas seulement dans le registre agricole (droits d'auteur pour l'audiovisuel, règles environnementales, dispositifs de protection des données privées...), un troisième facteur a poussé les deux régions à se lancer dans les négociations. Il a trait à la volonté d'harmoniser ces réglementations qui jusque là pouvaient entraver les échanges de biens et de services de part et d'autre de l'Atlantique, et du même coup de les imposer au reste du monde.

RISQUES DE TURBULENCES SUR LE DOSSIER AGRICOLE

L'excédent que l'UE à 28 retire de ses flux commerciaux agroalimentaires avec les États-Unis s'est fixé en moyenne à + 5,5 milliards d'€ sur la période 2007-2012 (un peu plus de 6 milliards d'€ en 2012), et celui de la France à près de 2 milliards

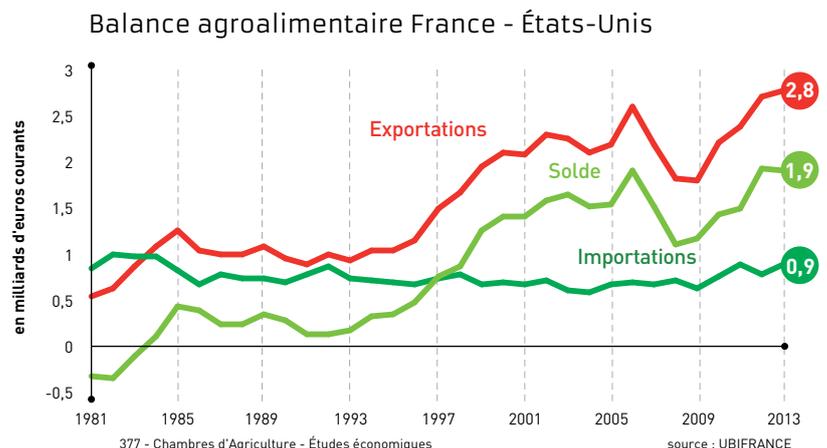
5,5 milliards d'€

Excédent agroalimentaire moyen des flux commerciaux de l'UE 28 vers les États-Unis, de 2007 à 2012

d'€, soit 12,5 % de l'excédent global agroalimentaire (graphique 1). Lorsque l'on rappelle que les États-Unis ont depuis plusieurs décennies une balance commerciale agroalimentaire excédentaire sur la plupart des pays, et que leurs rares déficits émanent de leurs échanges avec l'UE, on comprend assez bien la motivation avec laquelle les Américains se sont lancés dans cette négociation, la perspective étant de récupérer des parts de marché autrefois perdues sur le marché européen du fait de la PAC.

Pour mesurer les effets d'un accord commercial sur les productions agricoles, il faut d'une part établir un état des lieux des droits de douanes en vigueur, et d'autre part repérer les secteurs où leur baisse sera la plus préjudiciable aux agriculteurs.

Pris globalement, les droits de douane appliqués et mesurés en équivalent ad valorem sont plus élevés dans l'UE (12,3 %) qu'aux États-Unis (6,6 %). Si l'on descend à des niveaux plus fins de la nomenclature des produits, on constate très vite que, à l'exception du sucre raffiné, les droits de douane appliqués sont supérieurs dans l'UE comparativement aux États-Unis. Dans l'UE, ils peuvent atteindre 45,1 % sur les viandes (pour la viande bovine désossée, le tarif appliqué peut grimper jusqu'à 97 % et même 146 % sur les abats comestibles), 42 % sur les produits laitiers (21,8 % aux États-Unis), 24,3 % sur le sucre et produits de sucrerie (18,7 % aux États-Unis), 18,4 % sur les préparations de légumes (7,6 % côté américain).



EN 2012, PLUS DE 20 000 TONNES ÉQUIVALENT CARCASSES ONT ÉTÉ EXPORTÉES PAR LES ÉTATS-UNIS VERS L'UE À 27.



© Daisuke Ito fotolia



Crédit VFRD Fotolia.com

UN RISQUE POUR LES ÉLEVEURS BOVINS VIANDE

En viande bovine, la signature d'un accord pour un GMT présente donc des risques pour les éleveurs français. Rappelons d'abord que les États-Unis figurent parmi les principaux exportateurs de viande bovine, avec le Brésil, l'Inde et l'Australie (graphique 2). Ensuite, plus de 10 % des importations européennes de viande bovine proviennent d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada²), et qu'elles ont

été multipliées par six depuis 2007. En 2012, plus de 20 000 tonnes équivalent carcasses ont été exportées par les États-Unis vers l'UE à 27. Outre la diminution des droits de douane, c'est sans doute sur les aspects non tarifaires que l'enjeu de la négociation va être le plus complexe (hormones, acide lactique dans le traitement des carcasses, question des antibiotiques..., autant de lignes rouges pour la Commission européenne). Jusqu'où l'UE peut aller en matière de suppression des droits de douane et de barrières non tarifaires ? Question décisive car la viande bovine américaine dispose en effet d'une marge de compétitivité non négligeable, liée à la fois au différentiel de prix (le prix du kilo de carcasse aux États-Unis reste inférieur à celui des gros bovins pratiqués dans l'UE), et aux écarts de coûts de production (traçabilité, dépenses vétérinaires, coûts des équipements...).

DES BÉNÉFICES À TIRER EN PRODUITS LAITIERS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

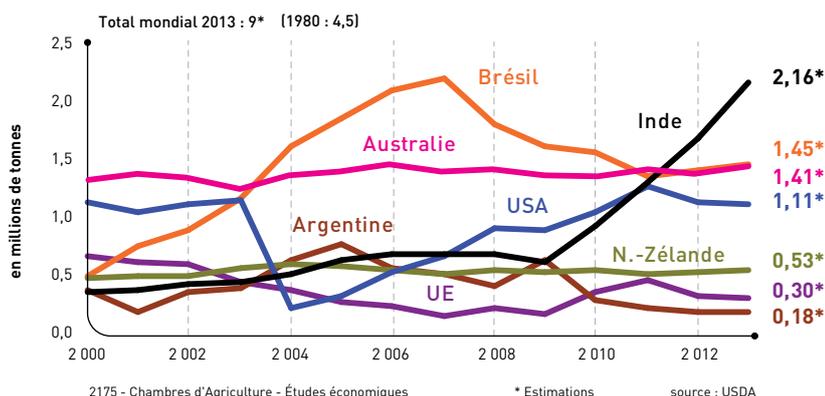


© Lsantilli - Fotolia.com

11

Les grands enjeux de la négociation en cours pour l'UE et singulièrement pour la France seront de préserver des avantages comparatifs fondés sur des logiques territoriales et patrimoniales.

Principaux exportateurs mondiaux de viande bovine



1 En toile de fond, l'essoufflement du multilatéralisme incite de nombreux pays à choisir la voie bilatérale ou celle du régionalisme, faisant de l'OMC une préoccupation désormais secondaire.

2 Rappelons que l'accord que l'UE a signé avec le Canada en octobre 2013, et en cours de validation, a conduit à libérer 97 % des lignes tarifaires. Quelques points de blocage subsistent, en particulier sur les IG (Beaufort et Jambon de Bayonne).

●●● En produits laitiers, l'UE pourrait en revanche retirer certains bénéfices de la baisse des droits de douane et du démantèlement des barrières non tarifaires, et plus spécifiquement dans le secteur des fromages. Mais les productions laitières américaines ont toutefois progressé, faisant de ce pays le troisième producteur mondial, la croissance des productions depuis le début des années 2000 étant forte en fromages, crème et ultra-frais.

Pour surmonter cette concurrence, l'UE n'aura d'autre stratégie que de maintenir et de valoriser les atouts qui sont les siens dans le domaine des productions à haute valeur ajoutée (produits IGP par exemple lesquels font l'objet d'une attention particulière de l'autre côté de l'Atlantique, puisqu'il sont considérés comme des produits génériques). C'est d'ailleurs l'un des grands enjeux de la négociation en cours pour l'UE et singulièrement pour la France que de préserver des avantages comparatifs fondés sur des logiques territoriales et patrimoniales. On sait en effet qu'un territoire ne peut faire l'objet d'un échange marchand, que c'est donc au travers des biens alimentaires produits selon des critères et un savoir-faire précis que les atouts peuvent être mis en exergue et procurer non seulement une rente économique mais tout autant une relation de confiance entre le consommateur et le producteur. Dans la négociation sur le GMT, l'abaissement des barrières tarifaires est potentiellement porteur d'une remise en cause de ces logiques



© VRD - Fotolia.com

sur lesquelles reposent nos modes de vie et nos préférences collectives.

Pour rester sur le secteur agricole et alimentaire, bien qu'il ne s'agisse pas d'une contrainte qui lui soit spécifique, indiquons que la négociation en cours se distingue – une fois de plus pourrait-on dire – par l'absence de traitement du volet « taux de change ». Or les États-Unis disposent encore d'un degré de liberté supplémentaire, qui fait défaut aux pays membres de la zone euro depuis la création de la monnaie unique. Les exportations américaines réagissent en général très bien à la dépréciation du dollar (graphique 3).

Que le projet de GMT suscite des réactions et des inquiétudes du côté des acteurs économiques qui devront s'adapter

aux nouvelles règles du jeu commercial, rien de plus normal. En revanche, faire passer le message selon lequel la signature d'un tel accord aurait des retombées économiques bénéfiques – ce qui reste à démontrer – à tous aurait dû s'accompagner, dès le départ, de l'information suivante : la perspective des Européens et des Américains est bel et bien de circonscrire la puissance chinoise, véritable menace pour l'occident. L'enjeu dépasse alors le seul périmètre de l'économie. Ainsi posé, il est capital. Reste que le calendrier politique est incertain, et donc de nature à repousser en 2015 voire 2016 un éventuel accord (élections du Mid-Term aux États-Unis, mise en place du Parlement et de la Commission côté UE).

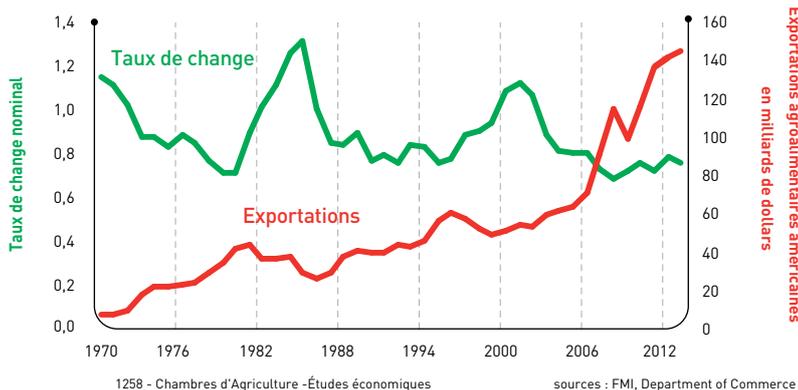
Mais la négociation avec les États-Unis ne constitue qu'une dimension de la volonté européenne de promouvoir le libre-échange. Les tractations avec les pays du MERCOSUR sont sur le point de reprendre. Une source d'inquiétude supplémentaire pour les éleveurs français, au regard du différentiel de coûts de production. ●

À suivre...

Thierry POUCH

Chambres d'agriculture France
Direction économie des agricultures et des territoires

Exportations agroalimentaires des USA et taux de change euro / dollar



L'absence de traitement du volet taux de change entre l'euro et le dollar constitue un atout favorable aux États-Unis qui disposent de plus de liberté que l'Europe sur la parité de leur monnaie.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE À LA POINTE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

CE DOSSIER A ÉTÉ
COORDONNÉ PAR :

Nassim HAMITI,
Philippe VAN KEMPEN,
Chambres d'agriculture
France Service élevage
et agroéquipement,
propos recueillis par
Victor SIMÉON,
service Communication
avec la participation
de conseillers
agroéquipements
du réseau des Chambres
d'agriculture

- 14 ÉDITORIAL : L'AGROÉQUIPEMENT UN SECTEUR PRIMORDIAL POUR L'AGRICULTURE
par Michel MASSON, Président de la Chambre d'agriculture du Loiret - Élu référent Agroéquipement à l'APCA
- 15 LES AGROÉQUIPEMENTS BÉNÉFICIENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
- 17 DE LA MACHINE AUX CARTES DE PRÉCONISATIONS
- 19 VITICULTURE : RÉDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTO
PAR LA BONNE DOSE ET LE TRAVAIL DU SOL
- 20 TECHNOLOGIE DE PULVÉRISATION : UNE ÉCONOMIE DE PRODUIT
ET D'ÉNERGIE
- 21 LES CORMIERS : UNE STATION EXPÉRIMENTALE DÉDIÉE
AUX AGROÉQUIPEMENTS
- 23 DRONE : UNE CHAMBRE À LA POINTE DES NOUVELLES TECNOLOGIES
- 24 TRAITE EN PÂTURAGE : QUAND LES VACHES VONT SEULES
AU ROBOT
- 25 DES FERMES NUMÉRIQUES À LA MATERNITÉ DU FUTUR
- 26 BIENNALE 2014 DES CONSEILLERS
EN AGROÉQUIPEMENTS





Michel MASSON

Président de la Chambre
d'agriculture du Loiret
Élu référent Agroéquipement
à l'APCA

L'AGROÉQUIPEMENT

Un secteur primordial pour l'agriculture

L'agroéquipement génère en moyenne plus de 50 % des charges de structure d'exploitation agricole. Ce poste est essentiel pour l'avenir économique et la modernisation de l'agriculture, avec, en toile de fond, la nécessaire recherche d'une plus grande compétitivité.

À la contrainte économique, vient également s'ajouter une contrainte environnementale, toutes deux pouvant être liées lorsqu'il s'agit de réaliser des économies sur l'usage des intrants, en adoptant des techniques et pratiques favorisant l'agriculture de précision. A cela vient également s'ajouter une dimension « sociale », dont l'objectif est d'atténuer la pénibilité de travail des exploitants agricoles.

Au fil des ans, par manque de moyens ou par choix de priorités, le nombre d'experts et de conseillers consacré à cette thématique a eu tendance à se réduire. Il est toutefois primordial, que les agriculteurs puissent conserver une certaine maîtrise de l'évolution de ce secteur et que leurs conseillers et représentants entretiennent des échanges efficaces et constructifs avec l'ensemble de ses acteurs. Ceci est vrai vis-à-vis des constructeurs, des Pouvoirs publics, mais aussi des responsables de la recherche fondamentale et appliquée. Il nous est ainsi paru important de créer au sein des Chambres d'agriculture un « groupe agroéquipements », dont la tête de réseau se situe à l'APCA. Ce lieu est, en effet, un creuset où l'ensemble des filières (élevage, cultures) mais aussi des experts (environnement énergie...) se rencontrent pour engager des réflexions et effectuer de la prospective de manière spécifique mais également transversale. Ce groupe s'appuiera, bien entendu, sur les forces vives et les conseillers répartis dans les Chambres d'agriculture pour faire remonter les attentes des agriculteurs mais aussi pour bénéficier des résultats d'expérimentations, des références collectées et de l'éclairage des orientations prises sur le terrain. Il se mettra également à leur service en effectuant une veille technologique et en recherchant en toute concertation les moyens les plus appropriés de diffuser ces connaissances et de faire en sorte que les agriculteurs puissent facilement s'approprier leurs avantages en les intégrant sur leur matériel, dans leurs pratiques et dans la gestion de leur exploitation. Il paraît également fondamental que les agriculteurs puissent rester propriétaires des données collectées par ces nouvelles technologies et que des conseillers objectifs et indépendants puissent les appuyer pour les exploiter et établir des préconisations au plus près de leurs attentes et de leur recherche de performances.

Autre sujet d'importance, il faut en effet veiller à ce que les évolutions liées à la normalisation et aux réglementations ne se révèlent pas inutilement contraignantes et ne viennent nuire au développement de meilleurs résultats économiques et compétitifs sur les exploitations. Par son ouverture vers l'ensemble des partenaires concernés, ce groupe agroéquipement occupera ainsi une place centrale et poursuivra un rôle d'actions et de synthèse au bénéfice de l'ensemble des agriculteurs. ●

LES AGROÉQUIPEMENTS BÉNÉFICIENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



Le semoir équipé d'une coupure automatique par rang permet de réaliser des économies de semences.
Journée IM Farming de Kverneland en 2012.

© Nassiùm, Hamiti

UN SECTEUR AUJOURD'HUI PORTEUR

Le secteur des agroéquipements attire aujourd'hui l'attention, autant par sa capacité à créer des emplois d'un point de vue économique, que par sa contribution à mettre en place des pratiques agricoles innovantes qui associent la double performance économique et environnementale.

Ce secteur se porte bien et atteint même un chiffre d'affaires de 6 Mds € en 2013, un record historique et qui a de quoi alimenter la réflexion.

Pour aller plus loin et connaître les forces et faiblesses de toute cette filière, notamment sa place dans l'agroécologie, l'Institut de recherche en sciences et technologies de l'environnement et de l'agriculture (Irstea), se voit confier une étude par 3 Ministères (enseignement supérieur et recherche, agriculture et redressement productif), alors qu'une première étude a été lancée en début d'année par le Ministère de l'agriculture sur les agroéquipements et la double performance, avec pour objectif d'analyser les freins et leviers pour mener l'agriculture française vers la transition agroécologique. Les résultats de ces deux études

seront connus à l'automne et permettront de dégager des nouvelles pistes de travail pour les Pouvoirs publics, les constructeurs, les chercheurs, enseignants et conseillers de terrain. mais en attendant, l'évolution des nouvelles technologies est en marche.

L'AGRICULTURE DE PRÉCISION À L'HONNEUR

Cette année, l'agriculture de précision est mise en avant au Salon de l'Agriculture pour montrer au grand public un métier en pleine évolution. Loin des clichés du

monde paysan, l'agriculteur ou éleveur utilise de plus en plus les nouvelles technologies, avec même une certaine avance par rapport à d'autres secteurs. Les drones par exemple utilisés à des fins militaires, font aujourd'hui leur apparition dans le monde agricole ! Quelle que soit la filière : grandes cultures, élevage ou cultures spécialisés..., des solutions technologiques existent et peuvent apporter une plus value économique, voire améliorer un confort de travail de ce métier. Malgré des investissements importants que cela représente au départ, comme toute nouvelle technologie, sa vulgarisation se fera dans le temps avec le retour d'expériences et une ●●●



Le pulvérisateur équipé d'une coupure automatique de tronçons permet une économie de produits phytosanitaires et un confort de travail sur des plages de travail plus larges.

© Nassiùm, Hamiti

●●● accessibilité plus grande en termes de prix, facilité d'emploi, robustesse des matériaux et compatibilité avec les différents matériels et logiciels de gestion de données.

LA PLACE DE L'AGROÉCOLOGIE DANS LE CONSEIL

L'agroécologie est devenue le fil conducteur des actions de recherche et de développement pour faire évoluer les agroéquipements. Ces actions cherchent à promouvoir une meilleure approche des besoins en agroéquipements en intégrant les effets agronomiques, environnemen-

taux et sociétaux.

En appui aux programmes de recherche, notamment d'IRSTEA et des Instituts techniques, des expérimentations sont menées sur le terrain par les conseillers en lien avec les constructeurs, car les matériels évoluent très vite et les investissements élevés doivent être justifiés en cas de changements de pratiques. Pour ce faire, il est nécessaire d'étudier l'intérêt des nouvelles solutions technologiques et de mesurer leur capacité à répondre aux objectifs opérationnels fixés en termes d'économie d'énergie et de maîtrise d'intrants pour aller vers une agriculture et un élevage de précision. Des outils d'aide à la décision se développent, mais des indicateurs pertinents

intégrant le volet agroécologie doivent être identifiés pour accompagner ces outils et pour réaliser des diagnostics précis sur l'impact des nouveaux équipements et des changements de pratiques.

Ce dossier dédié à l'agroéquipement en illustre quelques exemples et montre l'importance des moyens qu'il faut mettre en œuvre aujourd'hui dans le développement agricole, afin que les conseillers de terrain puissent aider les agriculteurs et les éleveurs dans leurs prises de décisions et les accompagner dans leurs changements de pratiques. ●

Philippe Van Kempen

Chambres d'agriculture France
Service élevage et agroéquipements

Travailler et améliorer la compétence du réseau sur l'agriculture de précision

Dans le cadre de l'action mutualisée du Service « Elevage et Agroéquipements » de l'APCA avec les Chambres régionales d'agriculture de Lorraine et de Bretagne, l'équipe agroéquipement vise à améliorer les compétences des Chambres d'agriculture sur l'agriculture et l'élevage de précision et à apporter ainsi un appui à l'ensemble du réseau. L'acquisition de références techniques et économiques est nécessaire mais elle doit s'accompagner également d'une évaluation de la plus value apportée par les nouvelles technologies. Il est important que les Chambres d'agriculture se saisissent du sujet, car l'évolution de l'offre dans ce domaine est très rapide et les demandes de terrain sont de plus en plus nombreuses ! A défaut, le conseil objectif et indépendant n'existerait plus et les fournisseurs de solutions techniques seront les seuls à assurer ce rôle et à orienter le choix des agriculteurs et des éleveurs. Les robots de traite par exemple sont d'ores et déjà un terrain de travail important en raison des quantités importantes de données disponibles qui pourraient être mise au service de l'éleveur et de la surveillance du troupeau.

Nassim Hamiti

Chargé d'animer l'action mutualisée agriculture de précision à l'APCA, avec l'appui de ses collègues de l'agroéquipement : Jean-Luc Péres, Philippe van Kempen et David Pereira.



Nassim HAMITI

nassim.hamiti@apca.chambagri.fr



Jean-Luc PÉRES

jean-luc.peres@apca.chambagri.fr



Philippe VAN KEMPEN

philippe.vankempen@apca.chambagri.fr



David PEREIRA

david.pereira@apca.chambagri.fr

TÉL. 01 53 57 10 10

DE LA MACHINE AUX CARTES DE PRÉCONISATIONS



INTERVIEW DE Sylvain DESEAU

Conseiller agro-équipement à la Chambre d'agriculture du Loiret depuis 1992.

À QUELLES GRANDES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'AGRO-ÉQUIPEMENTS AVEZ- VOUS ÉTÉ CONFRONTÉ DEPUIS LES ANNÉES 90, À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET?

Les grandes évolutions ont été toujours thématiques, à l'origine le travail des Chambres d'agriculture était essentiellement axé sur les performances et la fiabilité des machines. J'étais au départ amené à faire beaucoup de technique. A cela est venue ensuite se greffer toute une problématique liée aux normes et à la réglementation. Cette pression réglementaire des années 95-2000 nous a amenés à déployer d'importants moyens de communication pour que les agriculteurs puissent s'y conformer et s'y adapter. Autre évolution, cette fois dans les an-

nées 2008-2009, les opportunités offertes par les panneaux photovoltaïques et la production d'énergie solaire. Cela a suscité beaucoup de demandes de conseil et nous engage encore aujourd'hui dans une phase de suivi des installations. Il y a eu également une étape liée à l'environnement et à la création de stations de lavage de matériel. Cette activité reste encore actuellement assez forte du fait du caractère incitatif du plan végétal pour l'environnement (PVE).

VERS QUELLES ORIENTATIONS LES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES VOUS ORIENTENT-ELLES ACTUELLEMENT ?

Nous revenons maintenant plus sur les aspects machines, mais de manière plus spécifiquement orientée sur l'agriculture

de précision, l'informatique embarquée et notamment l'utilisation des GPS. La première partie de mon travail consiste aujourd'hui à être toujours au fait sur les aspects de correction du signal GPS pour aider les agriculteurs à s'y retrouver dans l'offre commerciale. Les tests réalisés par Arvalis dans ce domaine nous permettent d'apporter un conseil objectif soit via des sollicitations individuelles téléphoniques, soit via la publication d'articles. Nous avons également organisé quelques formations.

Fin des années 90, avec l'arrivée des capteurs de rendements sur moissonneuse batteuse, l'utilisation du GPS était orientée vers la modulation parcellaire. Le signal GPS était encore à l'époque relativement peu précis. Très rapidement des limites ont été atteintes dans l'ob-



Les capteurs à l'avant du tracteur mesurent le taux de chlorophylle pour moduler l'épandage azoté selon les besoins

●●● tention et la valorisation des données pour la réalisation de cartes de préconisations. On butait, par exemple, sur la caractérisation des sols qui demandait de multiplier les analyses de terre. C'est pourquoi, depuis le début des années 2000, l'utilisation du GPS s'est développée sur des applications plus faciles à mettre en œuvre comme le guidage, l'autoguidage puis les coupures de tronçons.

Aujourd'hui, le contexte général lié aux contraintes environnementales et l'évolution de l'offre de matériel notamment avec l'ISOBUS (protocole de communication standardisé permettant l'interopérabilité des machines agricoles), replace la technique de modulation intra parcellaire sur le devant de la scène. Le développement des capteurs de sols et de plantes (biomasse) permet une analyse plus précise et rapide de la variabilité intra parcellaire. L'intervention d'un technicien s'avère toutefois indispensable pour convertir cette acquisition de données en carte de préconisation. Sur ce point, les Chambres d'Agriculture ont également un rôle prépondérant à jouer. Elles peuvent se positionner ici comme prestataires pour les agriculteurs. Il faut que les conseillers agro équipements, mais aussi de production, les agronomes et les pédologues acquièrent de la compétence. C'est un sujet très transversal.

COMMENT LES CHAMBRES S'APPROPRIENT-ELLES CES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ACQUIÈRENT-ELLES DES RÉFÉRENCES UTILES AUX AGRICULTEURS ?

Nous réalisons des tests et expérimentations avec le lycée agricole du Chesnoy et un groupe d'agriculteurs pour comprendre comment cela fonctionne et s'articule, jauger les limites du système, savoir comment affiner les données par des visites et des interventions de terrain (analyse de terre, pédologie). Dans le Loiret, nous sommes ainsi à même de réaliser des cartes de préconisation pour les fumures de fonds P et K et l'irrigation.

L'usage des drones nous permettra prochainement de le faire pour les apports d'azote.



Le désherbage mécanique avec herse à dents sur céréales au premier stade végétatif permet d'atténuer l'usage de désherbants

Côté machinisme, il existe encore des problématiques liées à la compatibilité et à l'inter-opérabilité des matériels et des interfaces entre les marques. Le réseau des conseillers agro-équipements des Chambres constitue un atout performant pour faire remonter l'information sur ce qui marche ou ce qui ne l'est pas. Notre implication dans l'animation de groupes de développement nous permet également de partager et de diffuser des références fiables et avérées sur le terrain.

Ce qu'il est important pour moi de signifier est que l'agriculteur doit garder la main sur sa carte de préconisation et rester ainsi libre vis à vis de toute démarche commerciale. Il est important de considérer que les conseillers Chambres d'agriculture sont à même de leur fournir un avis en toute indépendance et neutralité. ●

Propos recueillis par
Victor SIMÉON et Nassim HAMITI
Chambre d'agriculture France



DES DOCUMENTS À VOTRE DISPOSITION

La Chambre d'agriculture du Centre publie deux plaquettes très détaillées intitulées :

- Machines agricoles : quelles pistes pour réduire votre facture d'engrais minéraux ?
- Machines agricoles : quelles pistes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ?

Les documents sont disponibles sur un espace du site CA45 animé par Sylvain DESEAU dont voici le lien :

www.loiret.chambagri.fr/services-proposes/agro-equipement.html

VITICULTURE

RÉDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOS PAR LA BONNE DOSE ET LE TRAVAIL DU SOL



INTERVIEW DE Christophe AUVERGNE

Conseiller agro-équipements Chambre d'agriculture de l'Hérault.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES MISSIONS QUI VOUS SONT ACTUELLEMENT DÉVOLUES ?

En tant que conseiller agroéquipement la mission à laquelle je consacre le plus de temps concerne la pulvérisation, puis tout ce qui a trait au travail du sol.

La partie pulvérisation est importante, car c'est celle qui, en termes économique et environnemental suscite le plus de demandes des agriculteurs. C'est là aussi que d'importantes marges de manœuvre peuvent être gagnées. Beaucoup d'interrogations subsistent chez les viticulteurs, car les seules informations dont ils peuvent le plus souvent bénéficier émanent des constructeurs. Le besoin d'un conseil objectif, vérifié et totalement indépendant se fait ainsi ressentir. En tant qu'experts nous avons fait des essais sur les vignes et avons testé les pratiques de réduction de doses de produits phytosanitaires en fonction des performances du matériel dans le cadre d'une démarche intitulée « Optipulvé ». Ceci est cependant très gourmand en temps et en énergie. Irstea et l'IFV se sont donc regroupés pour concevoir une vigne artificielle permettant de réaliser des essais une grande partie de l'année. Nous avons la chance de former un groupe dynamique et soudé avec les techniciens et ingénieurs des CA LR des CUMA de l'IFV et d'IRSTEA. Notre rôle en tant que Chambre d'agriculture est de suivre ces essais mais également de faire remonter les pratiques des viticulteurs afin de les analyser et de leur proposer des améliorations. Des jour-



nées, des conférences ainsi que la rédaction de fiches permettent de vulgariser et de diffuser ces résultats auprès des viticulteurs. Avec un type de matériel, nous avons pu ainsi conseiller de réduire la dose de produits phytosanitaires par trois, en début de végétation.

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS RAMENANT AUX PRATIQUES DE TRAVAIL DU SOL ET QUELLE EST LA NATURE DE VOTRE APPUI ?

Cette pratique avait été quelque peu délaissée au profit du désherbage, ce qui peut générer des problèmes environnementaux. L'interdiction de certaines molécules contre les mauvaises herbes est venue y ajouter des difficultés supplémentaires. Ce savoir faire a été ainsi relativement perdu, parallèlement de nouvelles machines performantes sont apparues. Pour favoriser ces pratiques

nous organisons régulièrement des démonstrations de matériels pour que les viticulteurs prennent connaissances des innovations technologiques et puissent comparer les avantages des différentes marques. Le Plan végétal environnement a effectivement incité les agriculteurs et viticulteurs à se tourner vers ce type d'investissements. La Chambre d'agriculture a par ailleurs publié un recueil de fiches à la fois génériques mais aussi sur les différents outils intercepts existants. Tout ceci débouche dans un second temps sur un conseil plus individualisé, soit par téléphone, soit si nécessaire en se déplaçant sur l'exploitation viticole. J'effectue également des formations sur ce travail du sol auprès de certains viticulteurs qui s'engagent dans un dispositif de MAE. ●

Propos recueillis par
Nassim HAMITI et Victor SIMÉON,
Chambres d'agriculture France

TECHNOLOGIE ET PULVÉRISATION

UNE ÉCONOMIE DE PRODUIT ET D'ÉNERGIE



INTERVIEW DE Charles DUBY

Domaine de l'Arjolle dans l'Hérault / 75 ha de vignes / IGP Côte de Thongue / 25 ha de vignes Château de Margon / en Gaec avec six associés.

20

Charles DUBY viticulteur en GAEC dans l'Hérault a acheté un pulvérisateur face par face dont la conception permet une récupération importante de produits phytosanitaires et donc des effets bénéfiques en termes d'économie et d'environnement.

POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER COMMENT VOUS AVEZ PRIS CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE DE CE MATÉRIEL ?

Nous faisons partie des fermes Ecophyto et sommes donc très sensibles à tout ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité de la pulvérisation. Notre IFT¹ se trouve d'ailleurs relativement bas. Nous avons appris l'existence de ce matériel grâce à un technicien de la Chambre d'agriculture de l'Hérault qui avait contacté le constructeur pour effectuer une démonstration dans les vignes. Les relations que nous avons noué à cette occasion avec cet industriel nous a permis de disposer de ce pulvérisateur à l'essai dans quelques domaines de la région. Ses performances ont également été éprouvées sur le do-



main de l'Irstea. La qualité de pulvérisation testée in situ sur nos propres vignes, les références techniques, les économies suscitées ainsi que les retombées positives sur l'environnement nous ont décidé à effectuer cet achat.

POUVEZ-VOUS NOUS EN DÉCRIRE LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT ?

Il s'agit d'une machine à pulvérisation confinée de marque italienne. C'est un appareil à jet porté, le liquide se trouve sous pression, un flux laminaire avec des ventilateurs électriques pousse le produit vers des panneaux récupérateurs disposés face par face. L'intérêt est que tout ce qui est projeté en dehors de la surface de végétation est récupéré par une légère aspiration et recyclé dans le pulvérisateur ce qui permet d'économiser beaucoup de produit et parallèlement a également un effet bénéfique sur l'environnement. Ce pulvérisateur nous permet de traiter une bonne cinquantaine d'hectares. Cette machine traite deux rangs à la fois Les panneaux peuvent être plus ou moins ouverts les uns par rapport aux autres en fonction de la végétation. Les essieux de type bogies lui assurent par ailleurs une très bonne stabilité sur le terrain.

À QUEL MONTANT S'EST MONTÉ CET INVESTISSEMENT ET QUEL RETOUR ÉCONOMIQUE AVEZ-VOUS CONSTATÉ ?

Ce matériel coûte environ 50 000 euros. Nous l'avons acheté par l'intermédiaire d'une structure CUMA, ce qui nous a permis de bénéficier d'une aide de 40 % du prix. Au final cela nous est revenu à 30 000 euros. Le taux de récupération des produits peut atteindre 55 % en début de végétation et 35 % après la floraison. Sur un cycle végétatif complet je suis donc sur une moyenne de 40 à 42 % de récupération. Selon mes calculs, sur les 50 hectares traitées par ce matériel sur l'exploitation viticole, je génère une économie de 3 800 € de produits et une économie de carburant de 350 € car l'appareil n'a pas de turbine et travaille donc à régime économique. Nous utilisons pour le moment des buses à turbulences, j'aimerais pouvoir tester l'usage de buses à injection d'air pour voir si l'on pourrait encore gagner en efficacité et économie. ●

Propos recueillis par
Nassim HAMITI et Victor SIMÉON
Chambres d'agriculture France

¹ Indice de Fréquence des Traitements

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

en direct des Chambres...

Picardie

DANS L'INNOVATION, TOUT EST BON !

L'indicateur pertinent d'efficacité de l'innovation est le maintien d'une agriculture compétitive, adaptée aux besoins des marchés, des territoires et surtout des agriculteurs eux-mêmes.

Ces derniers mois, le débat monte sur la nécessité de remettre les agriculteurs au cœur de l'innovation agronomique. Le « bottom-up » (innovation ascendante) a le vent en poupe. A contrario, l'innovation descendante (de la recherche vers les agriculteurs) serait déconnectée des besoins du terrain et du moment. Vu de Picardie, ce débat apparaît un peu manichéen. En effet, depuis des décennies, agriculteurs picards, chercheurs implantés en région et agents de développement ont pris l'habitude de confronter leurs approches et de travailler ensemble. De multiples projets de R&D collaborative en sont nés, pour répondre aux besoins de terrain. S'agit-il d'innovations ascendantes ou descendantes ? Peu importe. L'important, c'est que les agriculteurs et leurs conseillers disposent à temps de méthodes, outils, références, pour répondre à leurs besoins d'adaptation. L'indicateur pertinent d'efficacité de l'innovation est le maintien d'une agriculture compétitive, adaptée aux besoins des marchés, des territoires et surtout des agriculteurs eux-mêmes.



Démonstration de désherbage mécanique : pour faire passer l'innovation, rien de tel qu'une visite ou une démonstration

AGRO-TRANSFERT : UNE PLATEFORME POUR BOOSTER L'INNOVATION

L'emblème de cet état d'esprit local est la création d'Agro-Transfert en 1990 par l'INRA, les Chambres d'agriculture et le Conseil régional de Picardie. Dans ce creuset se côtoient chercheurs, conseillers des Chambres d'agriculture, agriculteurs, opérateurs économiques. Plus de 20 projets de R&D finalisée (durée 4-6 ans) en sont sortis, tous lancés à la demande de la profession agricole locale (voir encadré). Les innovations ainsi produites ont parfois été adoptées par les agriculteurs avant même la fin du projet. Parfois il aura fallu attendre 10 ans. L'innovation suppose prise de risque et anticipation.

Liste des thèmes d'innovation d'Agro-Transfert entre 1992 et 2014 :

- > Mécagro : Ajustement des parcs matériel aux besoins réels des exploitations
- > Tassement des sols en culture de pois protéagineux
- > Fertilisation azotée « pilotée » de la pomme de terre
- > Itinéraires techniques du lin d'hiver
- > Quali'Terre : Qualification des exploitations agricoles
- > Itinéraires techniques du pois d'hiver
- > Certi'Terre : Certification qualité et environnement en agriculture
- > Protection intégrée du blé
- > Documen'Terre : Gestion documentaire de l'exploitation
- > Gestion Conservation de l'Etat Organique des Sols
- > Pact'Éleveur : Amélioration de l'organisation du travail en élevage
- > Systèmes de cultures en production intégrée
- > Qualtec : Gestion de la qualité des tubercules de pomme de terre
- > Protection Intégrée en cultures légumières de plein champ
- > Systèmes de cultures avec moins d'herbicides
- > Eauption + : Gestion économe de l'eau en culture de pomme de terre
- > Optabiom : Plan d'approvisionnement biomasse locaux et durables
- > Sol-Dephy : Fertilité physique des sols
- > Performance en agriculture biologique
- > Aménager le parcellaire et biodiversité
- > Développer les synergies entre élevage et cultures dans les territoires
- > Innovagr'eau : Efficacité des plans d'action dans les bassins d'alimentation de captage
- > Analyse des Cycles de Vie des produits de terroirs commercialisés en filière courte ●●●

QUAND L'INNOVATION S'ACCÉLÈRE

Des changements notables sont intervenus ces dernières années dans cet agencement bien huilé. La pression des marchés, les attentes sociétales, les objectifs des agriculteurs : tout évolue et tout s'accélère. La révolution numérique permet maintenant à tout un chacun d'avoir accès aux dernières nouveautés. Elle permet aussi de mettre en réseau des agriculteurs aux quatre coins des régions et de l'hexagone, pour trouver ensemble des réponses à leurs questions communes. Il n'en reste pas moins que la quadrature de l'innovation demeure : identifier les nouveautés utiles, les tester, les adapter localement, les maîtriser. Ce qui a changé, c'est le laps de temps, supportable ou imposé, entre l'identification du besoin et la mise en œuvre de l'innovation.

Les Chambres d'agriculture de Picardie et Agro-Transfert s'adaptent, tout en veillant à garder l'esprit et la rigueur nécessaires à l'innovation agronomique. Ainsi les projets de R&D récents dépassent tous les limites régionales : toutes les compétences et les bonnes volontés intéressées sont les bienvenues. Les projets sont conduits pour produire leurs innovations tout au long de leur avancée et non plus seulement à la fin. Les agriculteurs sont impliqués dès le départ pour tester et s'approprier les innovations. Les outils créés sont rendus accessibles sur interne.

LES AGRICULTEURS PICARDS, ACTEURS DE LEUR INNOVATION

Quelle que soit la portée de l'innovation, en continuité (on optimise/adapte l'existant) ou en rupture (on change de système), rien ne peut se faire sans les agriculteurs. Mais cette implication est forcément proportionnée au risque économique de l'innovation. Dans le cas de la mise au point de la protection intégrée du blé (2000-2006), le changement introduit est annuel et son échelle est la parcelle ou une partie de celle-ci. Dès lors, il est possible de proposer à un large réseau d'agriculteurs de participer à la mise au point de ces itinéraires techniques. Dans le cas de la conception de systèmes de cultures en production intégrée (2004-2009), le pas de temps devient celui de la rotation complète (3-5 ans) et l'échelle de l'expérimentation est tout ou partie de l'exploitation. Rares sont alors les agriculteurs volontaires pour tester un tel changement, encore moins pour en supporter le risque économique. Mais la recherche a besoin de se mettre en situation réelle pour avancer. La solution a été trouvée en mettant en place un réseau restreint de 8 agriculteurs. Moyennant un accompagnement technique rapproché et une indemnisation financière de leurs risques, ils ont accepté de tester un changement simultané de rotation, de gestion d'interculture, de conduite culturale. L'objectif



de maintien de la performance économique a finalement été atteint, tout en baissant significativement le recours aux intrants. La vérification de ces résultats n'aurait pas pu se faire en dehors des exploitations.

Dans ces deux projets d'innovation, la recherche a fortement collaboré et/ou disposait de résultats préalables faciles à mobiliser. Il peut aussi arriver que les agriculteurs et leurs acteurs économiques soulèvent des pistes d'innovation beaucoup moins pourvus en ressources scientifiques. C'est le cas de l'agriculture de conservation et de l'agriculture de précision, qui surfent sur la vague numérique (nouvelles technologies, réseaux sociaux...), et qui visent à répondre aux exigences de la double performance économique et environnementale. La motivation et l'ingéniosité des agriculteurs deviennent alors les bases de la production d'innovations. Les Chambres d'agriculture de Picardie visent dans ces situations à favoriser/organiser les échanges et la capitalisation, tout en s'impliquant en parallèle dans des travaux d'expérimentation pour vérifier l'efficacité des solutions, en toute rigueur et objectivité. Même si les solutions poussées par telle ou telle entreprise, tel ou tel réseau ne sont pas toujours porteuses des effets escomptés, il en ressort quand même des apports de connaissance et des progrès intéressants à diffuser. Ce qui fait dire qu'en agronomie, « dans l'innovation, tout est bon ! » ●

TRAVAIL DU SOL ET SEMIS DIRECT SUR MAÏS

Parmi les Thèmes d'innovation agronomique travaillés en réseau d'agriculteurs par les Chambres d'agriculture de Picardie le non labour et agriculture de conservation

© Ginzl C., CRA Bas-Rhin



Jean-Pascal HOPQUIN

Sous-directeur de la CRA Picardie
Responsable Innovation, Recherche et développement

THÈMES D'INNOVATION AGRONOMIQUE TRAVAILLÉS EN RÉSEAU D'AGRICULTEURS PAR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE PICARDIE :

FAVORISER LES INSECTES AUXILIAIRES DES CULTURES

PULVÉRISATION PHYTOSANITAIRE BAS-VOLUME

AGRICULTURE DE PRÉCISION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

NON LABOUR ET AGRICULTURE DE CONSERVATION

DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

PRODUITS LOCAUX LA PICARDIE S'APPROVISIONNE EN LIGNE



430 000 € de chiffre d'affaires, 267 acheteurs professionnels, 183 producteurs locaux référencés, les sites www.aisne-produitslocaux.fr, www.oise-produitslocaux.fr et www.somme-produitslocaux.fr confirment leur succès.

À l'initiative de la Chambre d'agriculture de la Somme et avec le soutien du Conseil général, le premier site est créé dès 2011 pour la restauration collective puis rejoint par l'Oise et l'Aisne en 2012. Début 2013, www.somme-produitslocaux.fr a été ouvert aux particuliers qui commandent les produits de leur choix parmi toute une gamme. Ils viennent alors les chercher dans un des sept points de retrait. ●

Marie Deshayes

Chambre départementale d'agriculture de la Somme

MESURE AZUR LA MESURE QUI ASSURE



© 500cx - Fotolia.com

La Mesure Azur, mise en œuvre dès 2012 par la Chambre d'agriculture de l'Aisne, a fait passer le taux d'azote dans le sol en entrée d'hiver à moins de 50 Kg/ha sur 2/3 des parcelles engagées. Elle concerne 164 agriculteurs et 6 Bassins d'alimentation de captage (BAC). La Chambre d'agriculture et ses partenaires ont proposé sur ces BAC des mesures de protection de la qualité de l'eau. Ces dernières sont acceptables agronomiquement et économiquement, préférables au plafonnement des apports d'azote. En effet, la pluviométrie hivernale peut lessiver les sols et l'azote risque alors de migrer vers les nappes phréatiques. ●

Philippe Dufresne

Chambre départementale d'agriculture de l'Aisne



© Water Aroko.com

L'INSTALLATION, LA PLUS BELLE ÉTAPE DE SA CARRIÈRE

Parce que l'installation est, dans la vie d'un agriculteur et d'une agricultrice, un moment fantastique, les Chambres d'agriculture de Picardie ont mis l'accent sur cette mission privilégiée. Le jeune qui va s'installer est reçu au Point

Info Installation : moment essentiel pour faire le point sur son projet et pour recueillir les informations nécessaires au bon déroulement de son installation. Après l'élaboration de son parcours personnalisé, le jeune va suivre le stage 21 heures : un lien important avec les organisations professionnelles qui viendront en appui dans son projet (banque, assurance, conseil économique, conseil technique). Ces 3 jours permettent d'appréhender le plan de développement économique (PDE) : la Chambre d'agriculture de l'Oise réalise le PDE avec le jeune. Son projet est réfléchi en amont avec le conseiller de gestion. Au cours du PDE, l'appui d'un conseiller technique est bienvenu car les installations couvrent des productions bien différentes et les productions spécialisées nécessitent un accompagnement individuel renforcé.

Parmi les développements en 2014 en faveur des jeunes installés, la Chambre d'agriculture de l'Oise a créé 2 nouvelles offres de service :

- > l'accompagnement post-installation par le biais de formation, et l'accueil du jeune dans un groupe de développement, avec un parrainage pour faciliter l'accueil dans le groupe
- > des permanences d'informations juridiques pour les plus de 55 ans : individuelles ou confidentielles, ces permanences permettent à tout futur cédant de penser très en amont la transmission de son entreprise, et l'installation d'un jeune,

Dossier prioritaire au sein de l'activité de la Chambre, l'installation est un très beau challenge : pour le jeune, pour la profession et pour la Chambre d'agriculture. ●

Yvette Autricque

Chambre départementale d'agriculture de l'Oise



CULTIVER LES AUXILIAIRES POUR PROTÉGER LES CULTURES



© Drapeau V. Chambre d'agriculture de la Vendée

En Picardie, depuis 2010, des réseaux d'agriculteurs volontaires participent au réseau d'exploitations AuxiproD. Pour optimiser le fonctionnement des écosystèmes et limiter le recours aux produits phytosanitaires, ils combinent production intégrée, techniques alternatives et aménagements favorables aux auxiliaires agricoles. Ainsi, une soixantaine d'agriculteurs a participé à des formations et suit l'évolution des populations de carabes sur leurs parcelles depuis 4 ans. Ces travaux régionaux prennent une nouvelle ampleur avec le CasDar « AuximORE, optimiser le contrôle biologique des bioagresseurs en systèmes de grandes cultures: Connaissances, outils de suivis et de conseils, à destination des agriculteurs et de leurs conseillers », piloté par la Chambre régionale. ●

Plus d'informations sur

www.gestionsdeterritoire.fr

www.blog-auximore.fr

Régis Wartelle

Chambre régionale d'agriculture
de Picardie



6^{ÈME} CONVENTION D'AFFAIRES TERROIRS DE PICARDIE LE 6 OCTOBRE À AMIENS (SOMME)

Réunir en un même lieu des producteurs fermiers, des artisans, des entreprises de Picardie, des commerçants (de proximité et de la grande distribution), des restaurateurs (traditionnels ou hors-domicile) et des acteurs du tourisme, telle est le défi relevé depuis 2009 par la marque Terroirs de Picardie et les Chambres d'agriculture avec l'appui du Conseil régional. Cette journée d'échanges est l'occasion de faire découvrir les produits, favoriser les contacts entre professionnels et surtout nouer des partenariats commerciaux. Grâce à cet évènement annuel, désormais incontournable, près de 350 professionnels de l'alimentation régionale ont construit des relations « gagnant-gagnant », qui permettent aujourd'hui de proposer régulièrement aux consommateurs des produits locaux au travers de circuits courts ou de proximité. ●



Alain Bahuchet, Comité de promotion des produits de Picardie
www.terroirsdepicardie.com
<https://www.facebook.com/TerroirsdePicardie>



FOCUS SUR L'AGRICULTURE EN PICARDIE

- > 80 % des chefs d'exploitations et co-exploitants de moins de 40 ans ont un niveau de formation au moins égal au bac
- > Une exploitation sur 3 détient des bovins
- > 25 % des exploitations emploient des salariés permanents, soit 7000 personnes dont 20 % de femmes
- > 30 % des chefs d'exploitations et co-exploitants sont pluri-actifs
- > Les femmes dirigent une exploitation sur cinq et représentent 30 % de la main d'œuvre familiale
- > 10 % des exploitants pratiquent une activité de diversification (travail à façon, hébergement, restauration...)
- > 9 % des exploitations (hors viticulture) commercialisent au moins une de leurs productions en circuit court
- > 1 % des agriculteurs a une certification « agriculture biologique » pour au moins l'un des produits de l'exploitation

Source : Agriculture en Picardie, chiffres clés 2010-2011 / Agreste, recensement agricole 2010

MÉCAPOLE 2014 CONJUGUER MACHINISME ET INNOVATIONS AGRONOMIQUES

Démonstrations de matériels, visites d'essais, ateliers, forum, conférences : « Mécapole 2014 »*, ce sont 4 rendez-vous professionnels incontournables en Picardie.

Le secteur de l'agro-équipement continue à évoluer et à investir dans la recherche de nouvelles solutions techniques. Il importe de donner des clés d'évaluation et de choix aux agriculteurs. Le test, l'exemple et la démonstration sont les mieux à même d'apporter des éléments de réponse. Notre objectif est de faire connaître les nouveautés du machinisme, démontrer l'intérêt et/ou les limites en matière de mise en œuvre et d'efficacité au regard de la gestion des intrants. Les premières démonstrations ont lieu le 14 mai dans l'Aisne, le 10 juin dans l'Oise et le 12 juin dans la Somme. Les thèmes retenus pour ces visites de printemps sont la fertilisation azotée, le désherbage localisé, les techniques agronomiques innovantes avec par exemple la modulation intra-parcellaire grâce aux outils embarqués ou le pilotage de la fertilisation par drone. Point d'orgue de l'opération, la journée régionale du 11 septembre à Ham (Somme) regroupera des présentations de techniques culturales à comparer, du matériel en dynamique et en statique avec la présence des concessionnaires et des constructeurs, des conférences sur les thèmes de l'agro-écologie et de réduction de l'utilisation des intrants. ●



*L'opération régionale « Mécapole 2014 » est organisée par les Chambres d'agriculture de Picardie, avec le cofinancement de l'Europe (FEADER).

Suivez-nous sur la page
www.facebook.com/Mecapole2014

Corinne Lescaudron
 Chambre régionale d'agriculture de Picardie

La Chambre d'agriculture de la Somme vient d'acquiescer un drone. Actuellement en phase de test, il sera disponible dès 2015 pour un conseil de pilotage de la fertilisation sur blé et colza aux agriculteurs.



LES CORMIERS

UNE STATION EXPÉRIMENTALE DÉDIÉE AUX AGRO- ÉQUIPEMENTS



INTERVIEW DE Pierre HAVARD

Responsable Station expérimentale des Cormiers.

COMMENT ET PAR QUI SE PRENNENT LES DÉCISIONS ORIENTANT LES GRANDS AXES DE RECHERCHES ET D'EXPÉRIMENTATIONS DE VOTRE STATION ?

Les différents cycles d'orientations reposent sur la consultation des Commissions agronomie départementales qui font remonter leurs interrogations et leurs attentes au niveau de la Commission professionnelle régionale « recherche appliquée ». En fonction de l'expression de ces besoins, il nous appartient de faire des propositions concrètes d'actions et d'expérimentations.

QUELLE EST LA NATURE DE CES TRAVAUX, DEPUIS QUAND SONT-ILS MENÉS ?

Tout procède de grandes phases historiques, comme par exemple la volonté de rechercher une optimisation de la fertilisation organique, avec des questions très précises concernant l'épandage des fumiers et des lisiers. La recherche adaptée a débuté en 2001 avec la réalisation d'un état des lieux des performances des matériels d'épandage, ceci jusqu'à 2006.



Une partie de l'équipe en action sur des mesures de compactations du sol à l'occasion d'épandage de lisiers



Pierre Havard présente éco-épandage à l'occasion de la journée robotique

La Station des Cormiers

Située à Saint Aubin du Cormier (35), intégrée au pôle «Agronomie - Productions Végétales», la station expérimentale des Cormiers est spécialisée en agromachinisme. Il s'agit d'un outil expérimental unique au sein du dispositif de recherche appliquée des Chambres d'agriculture de Bretagne. Cette station est née, en décembre 2000, de la volonté des responsables professionnels agricoles bretons d'améliorer la qualité de l'eau et de l'air, en apportant de la précision dans les épandages de fumiers et lisiers et en maîtrisant l'utilisation des produits phytosanitaires avec notamment les techniques alternatives. Depuis lors, elle a élargi le champ de ses recherches en mettant en œuvre des travaux sur les économies d'énergie dans les machines et récemment sur les nouvelles technologies utilisées en agriculture. Elle constitue dans son positionnement : un outil spécialisé apte à appréhender des problématiques systémiques complexes, entre agronomie et technologies, spécialisée en agriculture de précision, en lien direct avec les agriculteurs locaux et leurs besoins.

●●● sionnels. Les premiers matériels certifiés sont commercialisés depuis peu. La suite de nos expérimentations sur l'épandage portera sur les problématiques de logistique : transport, stockage intermédiaire, organisation et décomposition des différents chantiers, respect du sol, voire aussi valorisation des digestats issus de la méthanisation.

Un deuxième axe de recherches porte sur le désherbage mécanique. Cette thématique a été travaillée dès les années 2000. Le but est de déterminer comment cette pratique peut être optimisée pour répondre aux objectifs d'EcoPhyto et être facilement utilisable par les agriculteurs. Plusieurs équipements différents sont actuellement en phases de test, notamment du point de vue des règles de décision.



à l'allègement de leurs tâches, voire à l'amélioration de leurs performances. Ceci se déroule notamment par l'organisation de multiples rencontres entre les différents acteurs et par des événements spécifiques comme les événements organisés à la station intitulés « Journée de la robotique des champs ». Son contenu est élaboré en étroite partenariat avec des Pôles de compétitivité et la cellule régio-



dans l'autre sens, à ce que les informations de ce logiciel puissent être transmises vers le matériel pour la prise en compte automatique des cartes de préconisations. L'équipe Mes parcelles travaille activement dans ce sens au sein d'un groupe de travail créé par l'AXEMA et différents éditeurs de logiciels français dans le cadre de la mise en œuvre de la norme de transmission Iso Bus. ●

Éco Fuel

La station des Cormiers mène également une expérimentation sur l'activité mécanisée des exploitations agricoles qui entre dans le programme intitulé Eco Fuel. La recherche d'une économie de carburant et de l'optimisation de son usage a été le démarrage de ce programme en 2006. Toutes les activités mécanisées du parc matériel de différentes exploitations agricoles sont enregistrées : type d'activité, vitesse de travail, consommation, utilisation réelle de la puissance du matériel, temps de travail des agriculteurs... pour en tirer des conclusions au regard d'une recherche d'optimisation des charges de mécanisations. Ceci permet également de fournir des données et références fiables, notamment de temps de travail, à prendre en compte lors de situation d'échanges parcellaires ou d'évolution du foncier d'une exploitation.



Une démarche prospective et de veille technologique à laquelle participent activement les conseillers de notre station expérimentale a également été initiée pour que, par l'intermédiaire d'un échange nourri avec les constructeurs de matériels agricoles et les concepteurs de solutions TIC, naissent des offres robotiques des champs répondant aux attentes des agriculteurs. L'objectif est de contribuer

nale sur l'activation des technologies de l'information et de la communication. La dernière édition s'est déroulée le 10 juillet dernier.

Il nous a enfin été demandé de travailler sur l'agriculture de précision. Nous avons contribué à initier le transfert des données enregistrées par le matériel agricole vers le logiciel Mes parcelles et,

Propos recueillis par
Victor SIMÉON et Nassim HAMITI
Chambre d'agriculture France

DRONE UNE CHAMBRE À LA POINTE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



INTERVIEW DE Daniel ROGUET

Président de la Chambre d'agriculture de la Somme

POURQUOI AVOIR CHOISI L'ACQUISITION D'UN DRONE ?

La Chambre d'agriculture s'investit depuis déjà plusieurs années sur la protection intégrée et l'agriculture de précision. Le but est de favoriser l'utilisation de moins d'intrants possible, dans le cadre d'une logique intitulée « Produire plus, produire mieux ! ». De nouvelles technologies et outils informatiques susceptibles de nous aider dans cette démarche apparaissent et ne cessent d'évoluer. Aux problématiques de fertilisation au plus proche du besoin des plantes et de la nature du sol, s'ajoutent également celles de protection des cultures et de suivi des aires de captage d'eau. Ces différents objectifs nécessitent un dosage très fin des traitements et des apports.

Nous avons donc pensé à l'achat d'un drone. Grâce aux capteurs embarqués dans cet outil des prises d'image de la végétation sont effectuées puis des cartes de préconisations sont réalisées. L'exploitation de ces cartes par les épandeurs ou les pulvérisateurs permet des interventions sur des zones très détermi-

nées et localisées au sein de la parcelle. Cet investissement de l'ordre de 35 000 euros n'est pas neutre. Il a fallu s'assurer de l'intérêt pour les agriculteurs et le développement agricole, mais aussi de la fiabilité et de l'efficacité des résultats. Nous avons donc fait procéder à quelques tests de terrain de la part de différents constructeurs. Cet achat a été aussi motivé par la capacité à traiter et analyser une surface particulièrement importante pour que cela profite au plus grand nombre. La phase d'expérimentation s'est ainsi déroulée sur 3 000 hectares.

COMMENT LA PRISE EN MAIN DE CET OUTIL S'EST-ELLE DÉROULÉE ?

Nous avons bien entendu prévu le management et l'acquisition des compétences d'utilisation de cet outil. Quatre conseillers ont ainsi été formés. La prise en main de cet appareil s'est déroulée sur les 3 000 hectares d'une ferme expérimentale répartis sur trois bassins de captage. La deuxième étape consistait à récolter les données et savoir en traiter les

informations pour les restituer aux agriculteurs de manière à ce qu'ils puissent les utiliser facilement. L'objectif à terme est de transmettre directement les références obtenues aux outils informatiques embarqués du tracteur pour que la fertilisation ou les traitements fongicides ou herbicides se programment d'eux-mêmes à la bonne dose et au bon endroit et à l'échelle de la microparcelle. L'enjeu consiste à ce que les données arrivent au plus tard 72 h après leur enregistrement sur l'exploitation agricole, car si les conditions météorologiques sont favorables l'agriculteur n'attendra pas plus longtemps pour intervenir.

MENEZ-VOUS D'AUTRES EXPÉRIMENTATIONS DU MÊME TYPE ?

La Chambre d'agriculture met en place une expérimentation sur les légumes et pommes de terres par le biais d'un drone à hélices. Le désherbage dans ce type de cultures est effectivement complexe et répond à des cahiers des charges très pointilleux. Le risque d'une déclassification de la production est important. Le drone permet de déterminer très précisément l'endroit où il faut intervenir en évitant d'avoir à traiter toute la parcelle : gain de temps et d'intrants assurés. ●

Propos recueillis par
Nassim HAMITI et Victor SIMÉON,
Chambres d'agriculture France

TRAITE EN PÂTURAGES QUAND LES VACHES VONT SEULES AU ROBOT!

La Chambre d'agriculture de Bretagne mène une expérimentation sur un dispositif de traite mobile et automatisée en pâturage.

La station expérimentale de Trévarez

Production :

1,2
million de litres de lait

175
vaches laitières

INTERVIEW DE Sébastien GUIOCHEAU

Chargé d'études bâtiment et équipements bovins Chambre d'agriculture de Bretagne

24

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER VOTRE FONCTION ET LES GRANDS PRINCIPES DE CETTE EXPÉRIMENTATION?

Depuis deux ans, j'ai intégré l'équipe du pôle herbivore de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne. Ma mission s'intègre, entre autres, dans la dynamique de recherche appliquée. Une grande partie concerne la conception, la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux réalisés dans le cadre de la station expérimentale régionale de Trévarez dans le Finistère. Cette station expérimentale possède actuellement 175 vaches laitières. Un lot, composé de 55 vaches en conversion à l'agriculture biologique est plus axé sur l'intégration de nouvelles technologies. Une stabulation a ainsi été construite en 2012. La particularité de sa conduite consiste en la mise en œuvre d'un prototype de traite robotisée mobile. Je suis chargé de mettre en œuvre les installations recevant cet outil novateur qui permet de réaliser une traite automatique en prairies en pé-

riode estivale. Mi mai, le robot, le tank à lait et le cheptel sont déplacés à environ 5 kms du bâtiment où nous disposons de 23 hectares d'herbages. Une plateforme disposant d'un accès à l'électricité, d'une prise d'eau et d'évacuation des effluents a été construite. Cette aire bénéficie d'une connexion internet pour recueillir les données sur le passage des vaches en salle de traite, enregistrer leurs performances laitières individuelles, prendre la main sur le robot si nécessaire, effectuer une surveillance par caméras, tout ceci à distance.

Le dispositif a été conçu pour que les vaches soient incitées à circuler librement d'une parcelle à l'autre en passant par cet outil de traite. Une porte de tri intelligente a ainsi été mise en place sur l'aire d'attente du robot. Seules les vaches traites peuvent accéder à un nouveau paddock. L'objectif est ainsi de motiver les vaches à revenir au robot, en leur offrant la perspective d'accéder à une nouvelle parcelle d'herbe fraîche une fois traites. Ce système permet de re-

courir pendant une période prolongée à une alimentation uniquement herbagère et apporte un avantage aux éleveurs qui veulent tirer parti d'un bloc de parcelles distant. Cela permettra aussi d'obtenir des références sur l'optimisation de la circulation en traite robotisée.

Ce dispositif a été mis en route sur le site estival depuis le 13 mai dernier et nous commençons la collecte et l'analyse des résultats. Des portes ouvertes ont déjà eu lieu en 2012 et seront organisées ponctuellement. La Chambre d'agriculture se montre très attachée à la diffusion régulière des données technico-économiques de cette expérimentation. ●

Propos recueillis par
Nassim HAMITI et Victor SIMÉON
Chambres d'agriculture France

Pour en savoir plus :
www.bretagne.synagri.com/synagri/station-de-trevarez

DES FERMES NUMÉRIQUES À LA MATERNITÉ DU FUTUR !



INTERVIEW DE Dorothee DESSON

Chambre régionale de Bretagne depuis novembre 2012
Ingénieur d'étude bâtiment et énergie au sein du Pole porc, aviculture

COMMENT LES CHAMBRES D'AGRICULTURE VALORISENT-ELLES LEURS TRAVAUX LIÉS À L'UTILISATION ET LA PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ?

Les stations expérimentales de Bretagne ont organisé un événement à destination des agriculteurs sur les apports et avancées du numérique dans le cadre de l'exploitation agricole.

Du 20 au 22 mai dernier, nous avons par exemple organisé des portes ouvertes « Fermes numériques » dans nos stations expérimentales. Les Chambres d'agriculture y ont montré leur implication sur l'usage, la maîtrise et l'analyse des données apportées par les nouvelles technologies. Cette manifestation était en partenariat avec la Mission pour l'électronique, l'informatique et les télécommunications de l'ouest (MEITO). Des interventions, démonstrations et conférences ont eu lieu concernant l'élevage porcin, bovin, l'aviculture, l'agronomie.... Parmi les innovations évoquées : les nouveaux outils permettant la détection de chaleur chez les bovins, l'alimentation de précision chez les porcins, l'utilisation de drones en agronomie... Une vingtaine d'équipementiers ont également présenté leurs nouveautés, les Chambres d'agriculture les applications dont elles assurent le développement. L'ARSOE a fait la démonstration de lunettes intelligentes, 3 D. A cette occasion, un scénario d'application de cet outil pour l'élevage porcin a été élaboré par la Chambre pour l'enregistrement des naissances et des traitements. Les nouvelles technologies produisent une

masse d'information importante. Afin d'en faciliter l'exploitation et la compréhension par les agriculteurs, nous réfléchissons avec les équipementiers, à l'élaboration d'interfaces et de «Clouds». Ces outils permettraient aux utilisateurs de disposer des informations essentielles synthétisées pour la conduite et l'optimisation de leur exploitation. L'ouverture des systèmes des divers fournisseurs fait également partie de nos réflexions communes. Ainsi, les différents outils au sein d'une même exploitation seraient capables de communiquer entre eux et d'alimenter une même base de données.

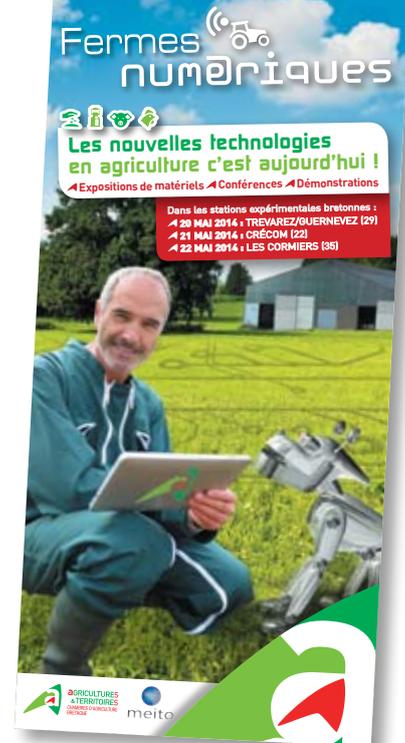
Un partenariat avec la MEITO

La MEITO inscrit son action à l'interface entre les technologies et les usages en participant au croisement entre le numérique et d'autres filières d'excellence régionales. Les Chambres d'agriculture et cet organisme collaborent en effet très fortement sur le programme intitulé AgrETIC dont l'objectif est de se faire rencontrer le monde de l'agriculture et le monde des entreprises innovantes de technologies.

Pour en savoir plus : www.meito.com

COMMENT LES CHAMBRES D'AGRICULTURE INTÈGENT-ELLES CES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LEURS PROPRES EXPÉRIMENTATIONS ?

Le 4 avril dernier a été inaugurée, par exemple, la maternité du futur sur la station expérimentale de Guernevez dans le Finistère. Ce bâtiment est très avancé en matière de domotique, de basse consommation d'énergie et d'ergonomie



La maternité du futur de la station expérimentale de Guernevez est très avancée en matière de domotique

du travail. La ventilation et l'alimentation peuvent être gérées à distance sur tablette ou application téléphonique. Des panneaux solaires thermiques sur le toit permettent de chauffer les animaux tout en réduisant la facture énergétique, les couloirs sont abaissés pour un plus grand confort dans la manipulation des animaux, le lavage est facilité, la luminosité naturelle est optimisée... Plusieurs projets de construction sont également en cours comme une nurserie destinée à limiter l'usage des antibiotiques, un post sevrage modulable, deux bâtiments d'engraissement. L'un sera très domotisé et baptisé « geek » avec alimentation individuelle de porcs charcutiers et gestion par smartphone. L'autre sera « green » avec basse consommation d'énergie, limitation de l'émission des polluants et charpente légère, pour rendre le terrain comme il était à la fin de son utilisation. ●

Propos recueillis par
Nassim HAMITI et Victor SIMÉON,
Chambres d'agriculture France

Pour en savoir plus tapez
«Maternité du futur» sur You tube

BIENNALE 2014 DES CONSEILLERS AGROÉQUIPEMENT



Groupe des conseillers agro-équipement lors de la biennale 2012

COMPRENDRE LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR ADAPTER LE CONSEIL EN PHASE AVEC L'AGROÉCOLOGIE

26

DU 13 AU 17 OCTOBRE 2014

Organisée par Résolia, l'APCA et la FNCUMA, la vingt-et-unième édition de la biennale des conseillers agro-équipement se déroulera du 13 au 17 octobre. Cet événement permet à plus de 80 % des conseillers en agroéquipement français de se rencontrer, de se former et d'échanger sur les nouveautés et l'évolution de leur métier. Cette année la thématique développée concernera l'intégration et le développement des nouvelles technologies avec une approche toute particulière en direction du concept d'agro-écologie. Une réflexion prospective sera menée sur l'évolution de l'agro-équipement et le nouveau format du métier de conseiller.

Pour tous renseignements :
Jean-Luc Peres au 01 53 57 21 67

cuma 
France

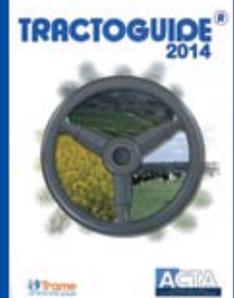
reSolia
déployons nos talents



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE



Démonstration de matériel
sur le terrain



Cet ouvrage recense les principales caractéristiques techniques des tracteurs et machines automotrices actuellement proposés sur le marché français. Pour chaque modèle, les informations sont regroupées dans des fiches actualisées en fonction des données recueillies jusqu'au 1 janvier dernier.

Pour toute commande :
www.acta.asso.fr
Prix : 51 euros TTC

ÉCONOMIE MONDIALE

LA CHINE PASSE AU PREMIER RANG

À la faveur d'un réajustement des statistiques, la Banque Mondiale vient d'annoncer qu'en 2014, la Chine deviendra la première économie du monde, supplantant ainsi les États-Unis. On savait que l'économie chinoise était devenue la première puissance exportatrice, elle sera désormais la première en termes de Produit Intérieur Brut. Et l'Union européenne ? Elle ne conservera son rang de principale puissance économique mondiale que durant encore un an. En 2015, elle sera à son tour dépassée par la Chine.

Le processus de mondialisation a ouvert la voie à un rattrapage des économies en développement sur les pays industrialisés. Autrement dit, certaines de ces économies en développement ont accédé au rang de pays émergents, les amenant ensuite à contester les positions occupées par les principaux pays avancés, en particulier en matière de commerce international. Le cas de la Chine est de ce point de vue saisissant. Dès 1978, et sous l'impulsion du succes-

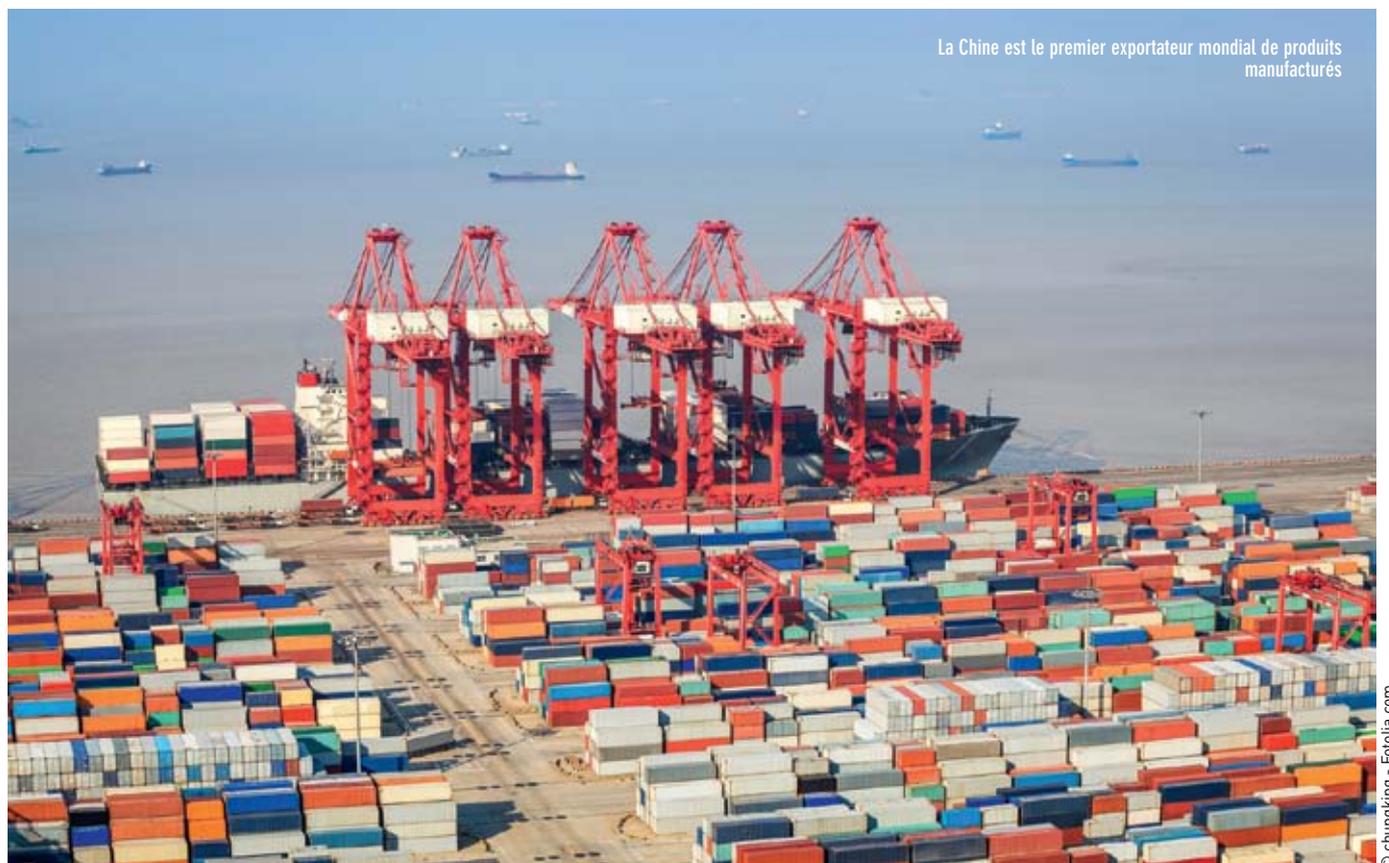
seur de Mao, elle a engagé des réformes structurelles de son économie, dont l'efficacité peut se mesurer aujourd'hui par sa position de premier exportateur mondial de marchandises et, en particulier, de produits manufacturés (graphique 1). L'adhésion de ce pays à l'Organisation Mondiale du Commerce en 2001 a été d'ailleurs le véritable tournant pour son accession à ce rang. Les prévisions établies par un certain nombre d'organismes économiques indiquaient même

que la Chine dépasserait en 2019-2020 les États-Unis et l'UE28 en part dans le PIB mondial, exprimé en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA).

Par le biais d'une révision des données de PIB en PPA, le *International Comparison Program* (ICP) de la Banque Mondiale, vient de révéler que la Chine serait dès 2014 la première puissance économique mondiale. On savait que l'économie chinoise se situait sur une telle tendance, mais on ignorait que l'accession au rang de première puissance économique du globe surgirait aussi tôt. Quelle signification faut-il accorder à cet événement ?

UN TOURNANT POUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

Les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) ont depuis les années 1990-2000 fortement contribué à l'élévation de la produc- ●●●



La Chine est le premier exportateur mondial de produits manufacturés

16 800
milliards de dollars
PIB en PPA de la
Chine

L'Union
européenne
à 28 demeure
la première
économie
du monde
prise dans
sa globalité
mais devrait
être
supplantée par
la Chine
en 2015.

28

tion mondiale et, en tant que pôles de croissance, reconfiguré la hiérarchie des nations. On peut même dire que dans la crise qui s'enclenche en 2007, le différentiel de taux de croissance entre ces quatre pays et ceux de la Triade (États-Unis, Japon, Union européenne), s'est accentué. De par leurs structures économiques, les BRIC ont sans doute élargi la variété intrinsèque des économies de marché¹.

Dans cet ensemble, la Chine fait figure de leader. La dynamique de son industrialisation a fait d'elle l'une des toutes premières puissances du monde. C'est précisément cette progression fulgurante, bien supérieure à celles des autres pays émergents, qui a conduit les prévisionnistes à fixer le dépassement de l'UE à 28 et des États-Unis par la Chine aux alentours des années 2020 ou 2030. L'annonce selon laquelle la Chine serait la première puissance économique mondiale dès 2014 n'a donc finalement rien de surprenant. Elle correspond bien à la trajectoire sur laquelle ce pays s'est installé depuis de nombreuses années. Ce qui est en revanche troublant, c'est que des économies de la taille des États-Unis et surtout de l'UE à 28 ne soient pas parvenues à enrayer la progression de la Chine. Les élargissements successifs de l'UE n'ont pas permis de contenir le déclin relatif de cette région dans l'économie mondiale (graphique 2).

La Banque Mondiale a communiqué ses données sur le PIB en PPA de la Chine à la fin du mois d'avril. Il ne s'agit pas du

PIB chinois exprimé en valeur (10 000 milliards de \$ en 2014, soit 57 % du PIB des États-Unis, estimé à 17 500 milliards de \$), les écarts de prix pouvant être significativement élevés entre les nations, voire même à l'intérieur d'un pays. Le principe de la PPA consiste donc à comparer entre les pays le prix d'un panier de biens représentatif, reposant sur l'investissement et la consommation. Ces comparaisons de prix permettent in fine d'estimer le PIB en PPA, calculé en volume de biens et services.

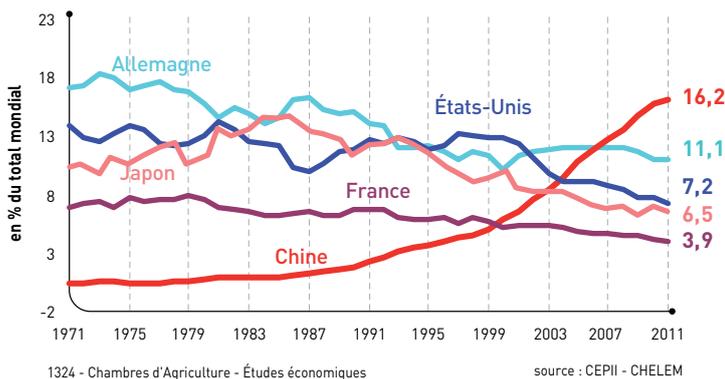
Pour l'année 2014, le PIB en PPA de la Chine a été évalué à 16 800 milliards de \$ contre 16 700 pour les États-Unis. L'écart est minime, mais révélateur de la progression de la Chine et d'un niveau de prix globalement moins élevé que celui estimé en 2005, ce dont ont manifestement tenu compte les statisticiens économistes de la Banque Mondiale.

L'Union européenne à 28, quant à elle, demeure la première économie du monde prise dans sa globalité (PIB en PPA évalué à 17 100 milliards de \$), mais devrait être à son tour supplantée par la Chine en 2015. Le Brésil, la Russie et l'Inde restent encore loin derrière.

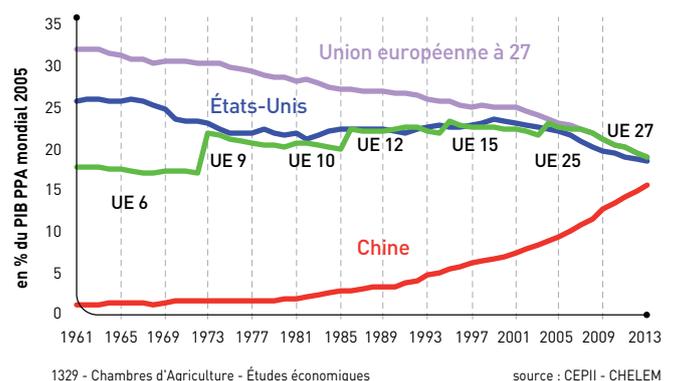
QUELLES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE ?

Deux types d'interrogations surgissent du constat dressé par la Banque Mondiale.

1. Premiers exportateurs de produits manufacturés



2. Évolution des parts dans le PIB mondial





Le premier a trait aux conséquences à attendre de la position de la Chine sur les marchés mondiaux de matières premières. En devenant la première économie du monde en 2014, la Chine va poursuivre son industrialisation, laquelle s'accompagne d'une croissance de ses importations de matières premières, et en particulier agricoles². On sait que la Chine est le premier importateur mondial de graines de soja, qu'elle achète de plus en plus de maïs, de la viande bovine, et qu'elle s'est portée en 2013 acquéreur de blé.

Il faut y voir la traduction de l'élévation du niveau de vie et de l'urbanisation du pays, deux dimensions auxquelles il convient d'ajouter le fait que l'évolution des surfaces agricoles dans ce pays n'est guère favorable au déploiement des productions domestiques (graphique 3). Si la Chine maintient un taux de croissance moyen annuel de l'ordre de 7 à 8%, si elle parvient, comme c'est son intention, à recentrer son modèle économique sur le marché intérieur, son appétit de matières premières risque donc de perdurer, entretenant du même coup des prix élevés sur les marchés.



La croissance des importations chinoises de maïs devrait se maintenir à l'horizon 2023, la production intérieure ne parvenant plus à répondre aux besoins intérieurs, notamment en matière d'alimentation du bétail. En

L'économie chinoise va être de plus en plus dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements agricoles et alimentaires.

moyenne annuelle, l'augmentation serait de près de 9 millions de tonnes de maïs, dynamique indissociable de la croissance de la demande intérieure de viandes³. L'économie chinoise va donc être de plus en plus dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements agricoles et alimentaires. La période de hausse tendancielle des prix agricoles devrait par voie de conséquence se prolonger encore quelques années, la Chine siphonnant une large part des disponibilités agricoles mondiales. Le XXI^e siècle va-t-il être celui des conflits pour le contrôle des matières premières⁴.

Le second questionnement est davantage lié au rôle géopolitique de la Chine dans le monde. L'histoire a montré que les relations internationales ne pouvaient guère fonctionner sans qu'une puissance hégémonique en assume la gouvernance à la fois économique et politique. Depuis que les États-Unis ont pris la succession de l'Angleterre au tournant des années 1930-1940, le système des relations internationales était piloté par ce pays qui détenait tous les attributs de la puissance (économie, technologie, mon-

naie, militaire, langue...). La question est de savoir si la Chine, accédant au statut de première puissance économique mondiale, et en tant que membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, va assumer un rôle décisif dans la conduite des affaires du monde, et se projeter ainsi dans la perspective d'un leadership en lieu et place des États-Unis. Si tel était le cas dans les années à venir, l'Occident confirmerait le diagnostic dressé récemment par Hubert Védrine, à savoir qu'il a perdu la main sur le reste du monde⁵.

L'alternative à ce pouvoir hégémonique exercé par la Chine pourrait être un partage des responsabilités entre ce pays et les États-Unis, sorte de bipolarisme du monde. Pour séduisant qu'il soit, ce schéma d'organisation des relations internationales n'a que fort peu été, voire jamais, en vigueur dans l'histoire du monde.

Tensions sur les prix agricoles et sur ceux des autres matières premières (énergie et à usages industriels), rivalités de pouvoir entre américains et chinois, le monde est entré dans une phase de très grande incertitude. ●

3. Évolution des surfaces cultivables en Chine



Thierry POUCH
Chambres d'agriculture France
Direction économie des agricultures et des territoires

1 Lire A. Goldstein et F. Lemoine (2013), L'économie des BRIC, éditions La Découverte, coll. « Repères ».
2 Pour un panorama général de ce point, lire Cyclope (2014), Les marchés mondiaux, éditions Economica.
3 Se reporter à F. Gale, M. Jewison and J. Hansen (2014), « Prospects for China's Corn Yield Growth and Imports », USDA, ESR, April, p. 1-35.
4 Cette perspective est tracée par J.-Y. Carfantan (2014), Le défi chinois. Les nouvelles stratégies d'un géant, éditions du Seuil.
5 Lire H. Védrine (2014), « La supériorité de l'Occident sur le reste du monde est de plus en plus illusoire », Atlantico, 27 avril, mis à jour le 6 mai, (www.atlantico.fr)

JOBS D'ÉTÉ, APPRENTISSAGE LES CONTRAINTES D'EMBAUCHE DE SALARIÉS MINEURS

Les jeunes travailleurs peuvent être embauchés dans le cadre d'un emploi saisonnier, d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Des formalités et conditions de travail spécifiques sont toutefois à respecter.

L'embauche d'un mineur relève des mêmes formalités que toute embauche : déclaration préalable à l'embauche (DPAE), inscription du salarié sur le registre unique du personnel, obligation de passer une visite médicale d'embauche, etc. Un certain nombre de dispositions relatives au droit du travail vise

à protéger le jeune travailleur. Tout d'abord, le mineur non émancipé ne peut conclure un contrat de travail qu'avec l'autorisation de son représentant légal. L'embauche d'un jeune âgé de 14 à 16 ans est conditionnée à l'autorisation de l'inspecteur du travail. Une demande doit lui être adressée 15 jours avant l'embauche.

Dans le secteur agricole, l'examen médical d'embauche doit être réalisé avant l'embauche ou au plus tard dans les 30 jours pour les travailleurs mineurs.

S'y prendre avant !

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est à adresser à la MSA avant l'embauche, au plus tôt 8 jours avant. Cette formalité s'effectue en ligne via le site Internet de la MSA ou grâce à un formulaire papier. L'embauche d'un jeune âgé de 14 à 16 ans est conditionnée à l'autorisation de l'inspecteur du travail. Une demande doit lui être adressée 15 jours avant l'embauche.

Le titre emploi simplifié agricole est particulièrement adapté aux emplois saisonniers.



FORMALITÉS

Le TESA, Titre emploi simplifié agricole, est particulièrement adapté aux emplois saisonniers. Créé dans un objectif de simplification, le TESA permet d'effectuer en un seul document la plupart des formalités requises pour les contrats à durée déterminée de 3 mois au plus. La déclaration TESA est à effectuer via Internet ou en utilisant les carnets TESA mis à disposition par la MSA. A défaut de TESA, l'employeur doit conclure un contrat à durée déterminée écrit qui en reprend plusieurs mentions obligatoires.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail en alternance, dans un objectif de formation initiale, qui peut être conclu à durée limitée ou indéterminée. La durée du contrat (ou de la période d'apprentissage si CDI) est de 1 à 3 ans selon le cycle de formation suivi. Le contrat d'apprentissage est rédigé à l'aide d'un formulaire CERFA qui est soumis à une procédure d'enregistrement auprès de la Chambre d'agriculture.

Autre voie d'alternance, le contrat de professionnalisation, est conclu à durée limitée ou indéterminée dans un objectif de formation continue. La durée du contrat (ou de l'action de professionnalisation si CDI) s'établit de 6 à 12 mois, jusqu'à 2 ans dans certains cas). Les formalités nécessaires sont à réaliser auprès du FAFSEA.

POUR QUEL JEUNE ?

Hors contrats en alternance, dès lors qu'ils ont plus de 14 ans, tous les jeunes peuvent être embauchés pour effectuer des travaux légers et adaptés à leur âge, pendant leurs vacances scolaires. Toutefois, l'emploi des mineurs âgés de 14 à 16 ans est autorisé uniquement pendant les périodes de vacances scolaires d'au moins 14 jours et la période de travail ne doit pas dépasser la moitié de la durée des congés scolaires (par exemple, pendant les congés d'été, la période d'emploi est limitée à 1 mois).

Cette règle ne s'applique pas aux apprentis (leur contrat peut commencer au 1^{er} juillet, dès la fin d'année scolaire).



© Walter Artoiko

DES CONDITIONS DE TRAVAIL ADAPTÉES

Les règles générales du travail s'appliquent aux jeunes travailleurs. Ils sont soumis aux mêmes obligations et ont accès aux mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise.

La durée du travail journalière est limitée à 8 heures par jour dans la limite de 35 heures hebdomadaires. Le temps de pause quotidien est de 30 minutes pour 4h30 de travail consécutives. Le temps de repos hebdomadaire est au minimum de deux jours consécutifs incluant le dimanche. Le temps de repos quotidien des salariés de moins de 16 ans est au minimum de 14 heures, 12 heures pour les jeunes entre 16 et 18 ans. Le travail de nuit, le travail les dimanches et jours fériés est interdit pour les jeunes travailleurs. Des dérogations sont possibles.

Le travailleur mineur ne peut être affecté qu'à des travaux légers qui ne sont pas susceptibles de porter préjudice à sa sécurité, à sa santé ou à son développement. Toutefois, pour les besoins de leur formation professionnelle (apprentissage), les jeunes peuvent être affectés à certains travaux dangereux. Dans ce cas, l'employeur doit établir une demande de dérogation aux travaux réglementés auprès de l'inspection du travail. En production agricole et travaux paysagers, l'utilisation de machines nécessite cette dérogation. La procédure a été réformée

en octobre 2013. Désormais, la dérogation est accordée pour une durée de 3 ans et elle est attachée au lieu de formation, à savoir l'entreprise. La dérogation accordée, l'employeur doit s'assurer qu'un avis médical d'aptitude a été délivré pour chaque jeune préalablement à son affectation aux travaux réglementés. Il transmet à l'inspecteur du travail, dans un délai de 8 jours, les informations relatives au jeune concerné.

Tout exploitant employant de la main d'œuvre (salariés permanents, saisonniers, apprentis...), accueillant des stagiaires, des aides familiaux, doit réaliser une Evaluation des Risques Professionnels avec le Document Unique. Cette démarche repose sur une méthodologie visant à supprimer ou réduire les atteintes à la santé et à la sécurité liées à l'activité professionnelle. C'est une obligation réglementaire, requise pour la dérogation machines dangereuses, mais cela peut être également l'opportunité d'engager une réflexion sur l'organisation du travail au sein de l'exploitation. ●

Marie-Evelyne Claret
Chambre d'agriculture du Lot
Gaël David
Chambres d'agriculture France

MACHINES DANGEREUSES

Une nouvelle procédure a été mise en place depuis octobre 2013

AGRICULTURE ET FORMATION

DE GRANDS EFFORTS EN FAVEUR DE LA MIXITÉ

Bien que la formation soit une nécessité pour accompagner le changement, des inégalités persistent entre les femmes et les hommes. Selon Vivéa, le taux d'accès des femmes à la formation est moins élevé que les hommes (en 2012, 12,5 % contre 19,7 % pour les hommes).

De 1970 à 2010, la part des femmes «actifs agricoles permanents» est passé de 8 % à 27 %¹. L'évolution de leur nombre va de pair avec l'augmentation de leur responsabilité et leur autonomie sur l'exploitation.

Témoignages d'une agricultrice élue Chambres d'agriculture ainsi que d'une ingénieure en formation sur leur perception de cette évolution.



> ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA FORMATION À DESTINATION DES AGRICULTRICES



INTERVIEW DE Marie-Paul CHAUVET

Agricultrice dans les Bouches du Rhône

Marie-Paule Chauvet

Vice-Présidente de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône en charge des dossiers enseignement et formation à la Chambre départementale et régionale
Présidente du Comité régional Vivéa PACA
Exploitation arboricole et maraîchère 10 Ha Graveson, Bouches du Rhône
Exploitation individuelle avec recours à de la main d'œuvre salariée
Production fruitière : abricots, prunes et pommes
Production légumière : tomates et aubergines

QUELS SONT SELON VOUS LES FREINS QUI EMPÊCHENT PARFOIS LES AGRICULTRICES À S'ENGAGER DANS UNE FORMATION ?

Ayant déjà de nombreux engagements professionnels j'ai pris l'habitude de faire appel au service de remplacement.

De nombreuses personnes ont malheureusement encore certaines difficultés à profiter de cette prestation, ceci malgré les importants efforts de communication. Il faut que nous réussissions à convaincre encore davantage des bénéficiaires d'une telle opportunité.

La crise qui sévit sur les fruits et légumes rend d'autre part notre activité plus prenante et complexe à gérer. Le temps de travail des femmes sur l'exploitation est rendu encore plus indispensable. Il existe enfin, dans nos types de productions maraîchères et arboricoles, des pics de travail qui sont incontournables.

Une barrière psychologique reste également à briser. Dès que les formations se révèlent un peu techniques, certaines agricultrices continuent à penser qu'elles



¹ - Selon le recensement agricole de 2010, sur les 69 1807 des actifs agricoles permanents, 191 204 sont des femmes



ne seront pas adaptées ou qu'elles s'y trouveront isolées. Cet a priori se constate ainsi à tort sur certaines formations comme par exemple celle liée à l'obtention du Certiphyto. En tant qu'élue, en charge de ces aspects, nous avons donc organisé dans ce domaine des formations spécifiques pour les agricultrices. Ce pas ayant été franchi avec succès nous espérons pouvoir développer désormais des formations plus techniques à leur destination.

Y'A-T-IL UN MOYEN EFFICACE À TROUVER DANS LES ASPECTS DE COMMUNICATION, POUR RENDRE L'OFFRE DE FORMATION PLUS ATTRACTIVE ENVERS LES AGRICULTRICES ?

La manière de communiquer est effectivement importante. Nous nous attachons ainsi à insérer des photos d'agricultrices en activité dans notre catalogue de formation, c'est à dire sur leurs tracteurs, en période de récolte etc... et pas uniquement devant leur ordinateur ou en train de gérer administrativement l'exploitation... Nous publions également des témoignages d'agricultrices et intégrons la notion de parité dans la rédaction de tout article et de tout support écrit consacré à la formation, c'est-à-dire que le féminin est toujours employé ou ajouté afin que ces documents s'adressent tout autant aux femmes qu'aux hommes : éleveurs, éleveuses, agriculteurs, agricultrices, etc...

QUEL EST LE BÉNÉFICE SELON VOUS D'OBTENIR UNE MIXITÉ DANS LES GROUPES DE FORMATION ?

Je crois que le fait d'avoir en formation des groupes mixtes apporte une complémentarité de visions et de points de vue tout à fait bénéfique. Femmes et hommes n'ont pas toujours forcément la même façon d'appréhender les choses et de concevoir les tenants et les aboutissants de telles ou telles pratiques et les suites à y donner. ●

> ACCÈS À LA FORMATION ET STATUT PROFESSIONNEL SUR L'EXPLOITATION : SE VIVRE COMME AGRICULTRICE INCITE-T-IL À SE FORMER ?



INTERVIEW DE Véronique DIDIER

Chambre d'agriculture de l'Isère

Véronique Didier

Ingénieur en formation à la Chambre d'agriculture de l'Isère
120 stages réalisés en 2013 par la Chambre pour la formation de 1082 stagiaires, dont selon les évaluations environ 20 % de femmes

POUVEZ-VOUS NOUS DÉTAILLER VOTRE RÔLE AU SEIN DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET NOUS LIVRER VOS IMPRESSIONS SUR L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES EN FORMATION ?

Mes fonctions consistent à coordonner l'offre de formation de la Chambre, animer le réseau interne des responsables de stage, des assistantes et des formateurs, et assurer le financement de notre offre de formation et la relation avec les financeurs. Je suis également en charge de la publication du catalogue annuel des formations et exerce le rôle de relais qualité formation au niveau de la Chambre qui est certifiée.

Le pourcentage de femmes dans les formations est un indicateur que nous commençons juste à prendre en considération même si traditionnellement dans ce secteur il y a encore beaucoup plus d'hommes que de femmes. Dans un souci de parité et d'égalité d'accès à la formation cet indicateur revêt désormais une certaine importance de la part des financeurs et des politiques publiques. Même si nous manquons de références, leur pourcentage semble en légère augmentation dans mon département. Ceci se vérifie notamment en termes de porteurs de projet, un nombre plus conséquent de femmes vient désormais étudier les possibilités de s'installer comme agricultrices. Elles participent également en plus grand nombre

dans des stages pour l'obtention du Certiphyto ou sur la PAC. Leur participation à cette dernière thématique montre que beaucoup d'entre-elles assument la gestion de l'exploitation.

Sous réserve de consolidation des premières données chiffrées dont je dispose sur 2013, parmi le nombre de femmes répondant le plus à l'offre de formation j'ai identifié une tranche d'âge de 35 à 44 ans. Je fais l'hypothèse, à confirmer, qu'il y a un effet générationnel. D'abord par ce que ces femmes ont choisi d'avoir un véritable statut officiel sur l'exploitation, et qu'elles se considèrent comme des professionnelles à part entière, d'autre part, parce que cela leur permet d'accéder à la prise en charge de leur formation. En Isère, parmi les candidates à l'installation, un nombre conséquent de personnes vient également dans l'agriculture dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Elles ont plus l'habitude d'avoir recours à la formation et connaissent tous les bénéfices quelles peuvent en tirer ; c'est aussi le cas des conjointes ayant (eu) un travail salarié à l'extérieur. Ces deux facteurs – âge et niveau de formation – sont en cohérence avec les enquêtes sur l'accès à la formation qui mettent en évidence le fait que les personnes qui accèdent le plus à la formation sont celles qui sont déjà formées. ●

Pour en savoir plus :
www.le-grep-rh.com/formation-continue/enquetes/formation-continue-nouveautes/formation-continue-privilegiee

Propos recueillis par
Victor Siméon et Fatma Tergou
Chambres d'agriculture France

ANNÉE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE L'AFDI UN RÉSEAU PLEINEMENT MOBILISÉ !



Interview de Gérard RENOUARD

président de l'AFDI

34

2014 a été instituée année internationale de l'agriculture familiale, avez vous vu depuis vos années de coopération, un changement notable de mode de développement agricole et une meilleure prise en compte de ce modèle dans les politiques publiques développées localement ?

Cette problématique est complexe car, dans les pays en développement, la tentation des dirigeants est grande de faire appel à des investissements extérieurs pour développer une agriculture industrielle et commerciale plutôt que de développer l'agriculture familiale locale et pré-existante. Certains dirigeants considèrent que les agriculteurs locaux ne sont pas assez formés et dynamiques pour sortir de l'agriculture de subsistance. Une dichotomie s'est opérée dans leur esprit entre les agricultures familiales et nationales, qui resteraient de subsistance, et agriculture d'investissement, capable de fournir les marchés. Or les agriculteurs des pays en développement, de leur propre

volonté et grâce à l'accompagnement de nombreuse ONG comme Afdi, ont prouvé qu'ils étaient en mesure de se structurer et dynamiser leurs organisations professionnelles pour relever les défis alimentaires et économiques de leurs sociétés. Dans de nombreux pays, ils sont dorénavant des interlocuteurs incontournables pour les Pouvoirs publics qui sont capables de prouver qu'il existe une agriculture familiale, moderne, efficace et compétitive. Toute une classe de dirigeants et représentants agricoles a ainsi émergé pour faire en sorte que les agriculteurs soient acteurs de leur propre développement. Ils apportent la preuve que l'agriculture familiale est à même de répondre à des enjeux sociaux, à des



© AFTI

enjeux alimentaires locaux, à des enjeux territoriaux, mais aussi à de véritables enjeux économiques. Comme chacun le sait, les villes de ces pays connaissent une croissance de population fulgurante, ce qui constitue aujourd'hui un marché que les agricultures familiales sont à même d'approvisionner en grande partie sans avoir besoin de recourir forcément à l'importation. Le fait que 2014 ait été instituée par l'ONU, année internationale de l'agriculture familiale constitue, une reconnaissance de toutes les luttes menées par les uns et les autres pour faire reconnaître cette agriculture, pas forcé-



© AFTI

ment en opposition systématique avec un autre modèle, mais qui présente de grandes capacités de développement et de multiples avantages.

Comment l'AFDI s'inscrit-elle dans la défense de ces valeurs d'agriculture familiale ?

Pour Afdi, la défense de l'agriculture familiale n'est pas nouvelle. Elle a été abordée dans nos rapports d'orientation dès 1995. Cet engagement se trouve dans tous nos travaux et est partagé par tous nos partenaires locaux.

Au mois de novembre dernier, l'AFDI a organisé à Montpellier une rencontre internationale sur le thème de l'agriculture familiale sous ces différents aspects. Il faut effectivement bien prendre en considération la grande diversité de ce modèle en fonction des pays, des climats, des cultures et même du concept de famille, car il existe une différence notable entre la petite structure familiale française (qui se traduit en termes d'agriculture en quelques UTH) et la famille africaine très élargie. Parallèlement aux échanges avec nos partenaires africains et des pays en développement, une réflexion très nourrie a ainsi été engagée avec l'appui et l'intervention de chercheurs et d'experts du CIRAD, de l'Agro Campus de Montpellier. Nous sommes bien là dans une dynamique et un cadre de réflexions et de perspectives internationales. Ceci n'entre surtout pas dans un schéma de

modèle du Nord qui devrait s'imposer au Sud mais plutôt dans un contexte où les paysans réfléchissent ensemble à la meilleure manière de faire fonctionner leurs exploitations au service des citoyens, des consommateurs et des territoires.

Les Chambres d'agriculture sont-elles partenaires de l'AFDI et que sont-elles à même d'y apporter ?

À tous les niveaux de l'AFDI, national, régional et départemental, les Chambres d'agriculture participent aux conseils d'administration et sont des membres fondateurs actifs. Plus de 55 Chambres d'agriculture soutiennent très activement leur AFDI, tant budgétairement, que dans la mise à disposition de conseillers ou d'accueil de délégations étrangères. L'AFDI tire sa force certes dans son réseau de militants, mais aussi de tout le soutien des différentes OPA en termes d'expérience, d'expertise de modèle organisationnel (conseil, accès au crédit, protection sociale, commercialisation et valorisation de la production). Les Chambres d'agriculture sont, à ce titre, un partenaire précieux en particulier dans le domaine du conseil économique et de la vulgarisation technique. ●

Propos recueillis par
Victor Siméon
Chambres d'agriculture France



L'AFDI en quelques phrases

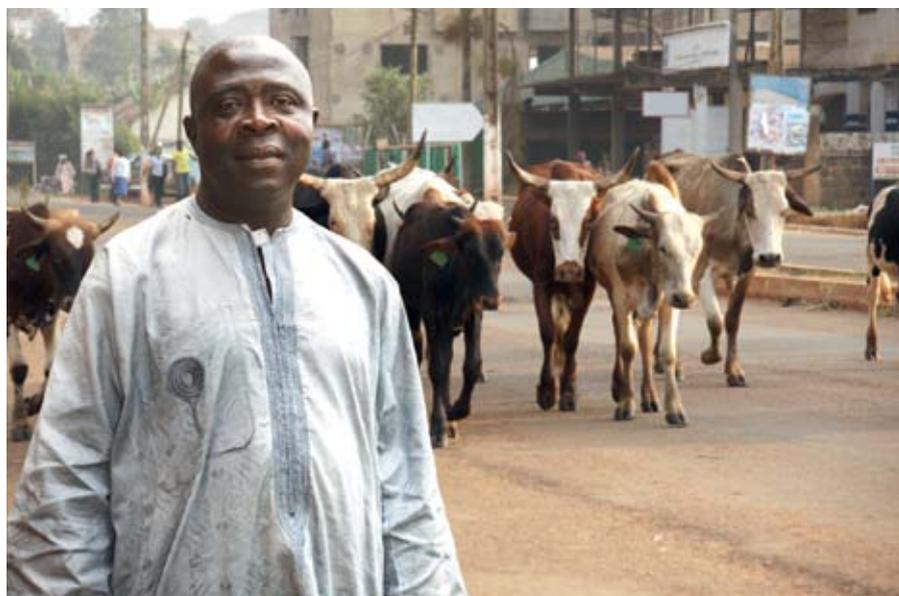
Agriculteurs français et développement international (Afdi) est une association présente sur l'ensemble du territoire français grâce à un réseau de 6 000 militants et de 400 organisations agricoles membres. Grâce à Afdi, des agriculteurs, des cadres et des techniciens du monde agricole s'investissent dans des actions de solidarité internationale qui visent à renforcer les organisations paysannes des pays en développement.

Ces organisations apportent un appui concret et quotidien à leurs membres pour qu'ils améliorent leur niveau de vie, puissent faire des choix de production durable sur leur exploitation agricole et contribuent ainsi à la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Plus précisément, Afdi s'est donné pour mission de :

- Donner les moyens aux agriculteurs familiaux d'améliorer leurs revenus.
- Défendre les intérêts des agriculteurs familiaux et favoriser les dialogues entre organisations agricoles et agriculteurs du Sud et du Nord.
- Sensibiliser le milieu rural français sur l'importance de politiques efficaces pour réduire la faim et la pauvreté.

Afdi base donc son action sur les métiers de l'agriculture qui sont, partout dans le monde, face à des enjeux alimentaires qui renouvellent l'intérêt de la solidarité internationale et de l'échange professionnel.



© S. BOUCHARD.totolia

ÉVÉNEMENT TECH&BIO

LA VITICULTURE MISE À L'HONNEUR
DANS LA RÉGION CENTRE
EN VAL-DE-LOIRE

Dans une dynamique nationale et continue en faveur du développement des techniques biologiques et alternatives, les Chambres d'agriculture organisent en 2014 deux rendez-vous Tech&Bio : l'un porté sur la viticulture dans le Centre Val de Loire, l'autre sur les cultures pérennes en Méditerranée. Focus aujourd'hui sur celui du Val-de-Loire qui a eu lieu le 10 juillet... dernier.

36



De nombreux conseillers sont présents pour fournir in situ des nombreuses explications aux visiteurs

© Emmanuel Georges / Tech&Bio

INTERVIEW DE
Dominique GIRAULT

Président du comité de pilotage du RDV Tech&Bio Viticulture Centre Val de Loire.

POURQUOI AVOIR ORGANISÉ
UN RENDEZ-VOUS TECH&BIO
VITICULTURE DANS VOTRE
RÉGION ?

« Les Chambres de la région Centre ont affirmé dans le cadre de l'élaboration du plan Ambition bio 2017 en région l'importance d'une communication forte autour de l'agriculture biologique et des techniques alternatives afin de favoriser le développement des conversions, les échanges de pratiques entre agriculteurs et l'amélioration des performances et de la compétitivité des systèmes bios en place.

Organiser un Rendez-vous Tech & Bio permet de montrer l'investissement des Chambres d'agriculture en matière de développement de l'agriculture respectueuse de l'environnement et biologique et notre volonté de ne pas en faire un monde à part. Il s'agit bien d'échanger et de partager les expériences entre agriculteurs.

À QUI S'ADRESSE L'ÉVÉNEMENT ?

Cet événement était destiné à tous les viticulteurs du Centre Val de Loire, bio et conventionnels. Il a pour objectif de montrer de façon concrète les innovations en cours de développement en viticulture.



Les conférences de terrain Tech & Bio attirent toujours beaucoup d'agriculteurs et de prescripteurs.



Démonstration de désherbage interceps

QUELS SONT LES TEMPS FORTS QU'IL NE FALLAIT PAS MANQUER ?

Démonstrations de matériels (effeuillage, travail intercep, entretien des couverts, pulvérisation, curetage de ceps), ateliers pratiques, conférences, village partenaires de l'évènement permettront aux visiteurs de découvrir, se renseigner sur ces techniques innovantes autour de cinq thématiques : sols, biodiversité, biodynamie, méthodes de traitements et innovations matériels, économie des exploitations et des filières.

QUELS SONT LES MOYENS IMPLIQUÉS POUR ORGANISER CET ÉVÈNEMENT ?

Ce RDV s'est préparé depuis plusieurs mois. Il a nécessité une forte implication des conseillers Chambres, mais également des partenaires techniques, des acteurs de la filière viticole et de l'interpro-



L'attractivité du salon Tech & Bio émane des nombreuses démonstrations effectuées sur le terrain.

fession bio, avec qui nous nous sommes réunis pour établir un programme adapté au public visé.

De même le lycée viticole d'Amboise qui nous a accueilli, la mairie d'Amboise qui nous a apporté son soutien logistique, ont été un appui précieux dans la conception de cet événement. ● >>

Camille Le Prado

Chargée de mission Tech & Bio
Chambre d'agriculture de la Drôme

RENDEZ-VOUS Viticulture
Jeudi 10 juillet 2014
de 9h à 18h
Centre Val de Loire
au Lycée viticole d'Amboise

tech & bio

ATELIERS TECHNIQUES
CONFÉRENCES
DÉMONSTRATIONS MATÉRIEL

Inscription gratuite, programme
et infos pratiques sur
www.rdv-tech-n-bio.com

LES TECHNIQUES BIO ET ALTERNATIVES, PERFORMANTES POUR TOUS !

En bref, Tech&Bio c'est :

- > des événements professionnels qui abordent les techniques de production bio et alternatives, la transformation et la commercialisation bio ;
- > des événements pour le transfert de technologie et la promotion en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- > un salon européen qui a lieu tous les deux ans les années impaires sur une exploitation bio dans la Drôme qui regroupe les principales productions animales et végétales ;
- > des Rendez-vous inter-régionaux les années paires ciblés sur un type de production. Ont été déjà organisés : le RDV des éleveurs du Grand Ouest en 2010 et 2012, trois RDV Viticulture en 2012 : Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Val de Loire.
- > une initiative des Chambres d'agriculture, soutenue par des partenaires du monde agricole.

À NOTER

Un autre rendez-vous auquel impérativement assister !

Le RDV Tech&Bio Cultures pérennes de Méditerranée a lieu le mardi 14 octobre 2014 de 8h30 à 18h à la station d'expérimentation La Pugère (13).

Plus d'infos sur
www.rdv-tech-n-bio.com

APPEL À PROJET CASDAR 2009

UNE CAPITALISATION DES RÉSULTATS



Dans le cadre du GIS Relance agronomique, les partenaires du développement agricole (APCA, ACTA, INRA, MAAF DGER, FNCIVAM, TRAME et Coop de France) ont organisé, le 18 mars 2014, à l'APCA, la quatrième journée de restitution des appels à projets initiés en 2009 avec le soutien financier du CasDAR.

Dans le cadre de l'appel d'offres 2009 «Innovation et partenariat», 24 projets (dont 4 portés par des Chambres d'agriculture) avaient été sélectionnés sur leur capacité à produire des références et des résultats opérationnels directement applicables par les agriculteurs ou pouvant venir en appui aux politiques publiques. L'appel d'offres «Recherche finalisée et Innovation», dont c'était la première année d'existence, avait retenu pour sa part 11 projets innovants, portés par des instituts techniques, et dont les Chambres d'agriculture sont parfois partenaires.

Les quatre projets lauréats portés par plusieurs Chambres d'agriculture recou-

vraient des thématiques diverses allant de l'acquisition de références en AB, à la méthanisation en passant par les cultures lignocellulosiques ou encore le conseil en vue d'une réduction des produits phytosanitaires.

Les dix projets qui ont fait l'objet d'une présentation orale ont été regroupés en trois grands thèmes, en phase avec les enjeux de l'agriculture et des territoires ruraux :

- > Améliorer l'efficacité des intrants
- > Accompagner les hommes dans les transitions
- > Concevoir des systèmes de production innovants.

La journée a été ouverte par Eric Collin, directeur Entreprise et Conseil de l'APCA, qui a rappelé l'importance de l'innovation, des démarches de co-construction multi-partenariales et de la diffusion des résultats issus de ces projets.

La session finale de cette journée a été consacrée à l'innovation dans les filières agroalimentaires. En conclusion de cette journée, Hervé Guyomard, président du GIS Relance agronomique, et Cyril Kao, sous-directeur de l'innovation à la DGER, ont insisté sur l'importance de la mise à disposition, de la mutualisation, et de la capitalisation des résultats issus des projets des «CasDAR».

Une préoccupation qui s'inscrit dans l'un des axes du Programme national pour le développement agricole et rural 2014/2020 incitant à une meilleure valorisation des données.

Enfin, l'implication plus forte de l'enseignement demeure aussi un point de vigilance.

38



Appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie »

Un nouvel appel à projets a été initié dans le cadre des financements CasDAR en 2013. Il a pour ambition de préfigurer la mise en place des GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental). Les Chambres d'agriculture se sont fortement mobilisées pour y répondre.

Ainsi, parmi les 103 projets lauréats :

47 projets sont portés ou animés par des Chambres d'agriculture (représentant 44.7 % des crédits CasDAR)

14 projets dont les Chambres sont partenaires mais portés ou animés par d'autres réseaux (représentant 12.6 % des crédits CasDAR)

42 projets n'impliquant pas les Chambres (représentant 42.7 % des crédits CasDAR)



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE PARTENAIRES DU MAILLAGE TERRITORIAL

PAR CHRISTIAN HUYGHE, directeur scientifique adjoint Agriculture à l'INRA

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE SONT IMPLIQUÉES, EN TANT QUE CHEF DE PROJET OU PARTENAIRE, DANS DE NOMBREUX PROJETS CASDAR. QUELLE EST SELON VOUS LEUR VALEUR AJOUTÉE ?

« L'objectif poursuivi par tous les projets mis en œuvre dans la programmation CasDAR est que l'ensemble de la production agricole et de sa filière aval évolue dans le sens d'une performance économique productive et environnementale. Le partenariat des Chambres d'agriculture apporte ici un maillage territorial primordial pour la conception, la réalisation et le suivi de ces projets. Elles relocalisent l'ensemble de leurs problématiques et de leurs axes au plus proche des spécificités de terrain et des acteurs concernés. Leur expérience en matière de conseil, d'animation et de vulgarisation est également précieuse pour diffuser avec efficacité et pragmatisme les résultats de ces travaux de recherche appliquée vers les agriculteurs, faire en sorte qu'ils se saisissent de ces opportunités en assimilant et adoptant ainsi de nouvelles pratiques. Leur organisation en réseau constitue enfin un atout précieux pour une transmission fiable et égalitaire sur l'ensemble du territoire.

DE NOMBREUX APPELS À PROJETS FINANCÉS PAR LE CASDAR ONT ÉTÉ MIS EN PLACE DEPUIS 2006 (INNOVATION ET PARTENARIAT, RECHERCHE FINALISÉE, ...). QUELS SONT SELON VOUS LES FACTEURS DE RÉUSSITE DE CES PROJETS ?

Je participe au suivi des restitutions de projets depuis la mise en place de la programmation CasDAR. Un projet, c'est au départ une bonne question dont on connaît parfaitement les enjeux et que l'on peut traduire en objectifs précis de recherche appliquée suivant un protocole bien déterminé. Il est clair, qu'avec la pratique et l'expérience, nous assistons aujourd'hui à l'émergence de projets beaucoup plus structurés, car tous les participants ont désormais acquis cette culture.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR ENSUITE POUR UNE DIFFUSION OPTIMALE DES RÉSULTATS ET LEUR PRISE EN MAIN POUR REMPLIR SUR LE TERRAIN LES OBJECTIFS POURSUIVIS ?

Au départ, cet étage fondamental de la fusée n'avait pas toujours efficacement fonctionné, certains résultats n'ont pas

été ainsi suffisamment valorisés et exploités. Nous sommes aujourd'hui dans une configuration où tous les résultats de projets font l'objet d'une diffusion importante par de multiples canaux. Cela signifie aussi que les résultats ont été suffisamment analysés et « digérés » pour pouvoir être diffusés. Un résultat c'est effectivement une donnée brute qui a été traitée suffisamment en profondeur pour en tirer une information qui devienne la base d'une connaissance. Ce processus de recherche développement a, de mon point de vue, beaucoup progressé en France. Le défi qui arrive ensuite consiste à porter cette connaissance au plus grand nombre, agriculteurs, conseillers, mais aussi à l'enseignement agricole, ce qui s'est également beaucoup amélioré. »

L'expérience des Chambres d'agriculture en matière de conseil, d'animation et de vulgarisation est précieuse pour diffuser avec efficacité et pragmatisme les résultats de ces travaux de recherche appliquée vers les agriculteurs.





ÉLODIE N'GUYEN

Conseillère Biomasse énergie
à la Chambre d'agriculture de Picardie

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER BRIÈVEMENT COMMENT S'EST CONCRÉTISÉ LE PROJET CASDAR LIGNOGUIDE (PROJET LAURÉAT 2009) ET COMMENT SES RÉSULTATS ONT ÉTÉ DIFFUSÉS ?



Le projet LIGNOGUIDE a pour objectif d'aider au choix et au positionnement des cultures biomasse sur le territoire. Il vise à transférer les dernières connaissances sur ces cultures et faciliter leur appropriation par les acteurs de terrain. La réussite de ce projet tient avant tout au fait qu'il se soit appuyé sur un réseau d'une dizaine de sites d'expérimentations recouvrant en grande partie les différentes réalités pédoclimatiques de France et sur une quinzaine de partenaires Chambres, Instituts techniques, enseignement agricole... Ce fonctionnement en réseau a permis la mise en place de protocoles communs de cultures et une grande réactivité de la part des expérimentateurs. Les réunions de tous les intervenants programmées régulièrement ont permis d'échanger sur les résultats obtenus et d'effectuer un suivi et un partage de retours efficaces des expérimentations de terrain. La diffusion des résultats s'est concrétisée par la publication d'un guide pratique de références distribué lors d'un colloque de restitution en avril 2013 à Paris et aujourd'hui disponible gratuitement sur un site internet dédié (www.biomasse-territoire.info/).



AU TERME DE CES TROIS ANNÉES D'INVESTISSEMENT, QUELLE EST SELON VOUS LA VALEUR AJOUTÉE POUR UNE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SE POSITIONNER COMME CHEF DE PROJET ?

Au niveau stratégique cette prise en main par les Chambres d'agriculture nous a permis de nous positionner comme experts et comme pourvoyeurs de références et de conseils en tous points adaptés aux réalités de terrain. En diffusant ces résultats d'expérimentations et en offrant ainsi de nouvelles opportunités de développement, nous sommes ici pleinement dans notre rôle et la poursuite de nos missions auprès des agriculteurs. ● >>

Cette prise en main par les Chambres d'agriculture nous a permis de nous positionner comme experts et comme pourvoyeurs de références et de conseils adaptés aux réalités de terrain.

Elodie Martino

Chambre d'agriculture France
Service formation développement

Propos recueillis par
Victor Siméon

Essais du réseau expérimental LIGNOGUIDE. La 36 : sur le site de Catenoy (Oise)



© CRA Picardie

LE GUIDE LIGNOGUIDE AINSI QUE DE MULTIPLES INFORMATIONS SUR LES CULTURES BIOMASSE SONT DISPONIBLES SUR :
WWW.BIOMASSE-TERRITOIRE.INFO/MENUS-HORIZONTAUX/CONTACTS.HTML

TOUTE L'ÉNERGIE DE L'EAU, NOUS LA PARTAGEONS AVEC VOUS !

L'eau est la première énergie renouvelable. En France, c'est 12 % du mix énergétique. EDF gère plus de 600 barrages au cœur de multiples activités : agriculture, tourisme, développement local... Chaque jour, nous produisons une énergie sûre et compétitive en privilégiant la gestion partagée de l'eau et le développement des territoires. En lien avec l'ensemble des acteurs locaux, nous innovons au service de l'environnement et de nos clients.

edf.com

PAC 2014 \ 2020 **Et apres ?**

Intégrer les contraintes réglementaires

Optimiser le potentiel de l'exploitation

Élaborer un projet d'entreprise cohérent

Améliorer ses coûts de production

AVEC VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE

**Pour calculer vos aides en ligne,
allez sur le site de votre Chambre d'agriculture
Retrouvez la vôtre sur www.chambres-agriculture.fr**